



Réponses
aux véritables besoins des
Archives nationales
pour les trente prochaines années

Paris, le 30 août 2013

Madame la Ministre,

Vous avez chargé le 19 mars 2013 Mme Ann-José Arlot, chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles, et Mme Agnès Magnien, directrice du SCN Archives Nationales, d'une mission « *relative aux besoins des Archives nationales en termes d'espaces sur le site dit Quadrilatère Rohan-Soubise* » pour « *établir ainsi quelle proportion des espaces de ce quadrilatère devra être occupée par des fonds d'archives à un horizon de trente ans* ».

C'est dans ce cadre précis que notre syndicat a été auditionné à trois reprises par Mme Agnès Magnien et M. Bernard Notari, inspecteur général des affaires culturelles. Il ressort de ces rencontres que nos interlocuteurs n'ont étudié qu'un seul scénario : justifier, quitte à tordre le bras aux chiffres et à la réalité du terrain, que les Archives nationales n'ont pas besoin de la totalité des espaces qui leur sont aujourd'hui attribués.

Nous avons pris connaissance de la lettre de mission envoyée à l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC), le 1^{er} juillet 2013, par M. Jean-François Collin, secrétaire général du ministère de la Culture. Il s'agissait précisément de la commande de deux études prospectives portant sur l'implantation de l'Institut national du Patrimoine (INP) et de la Direction Générale de la Création artistique (DGCA) sur le quadrilatère historique des Archives nationales.

Heureusement, votre conseiller social, M. Daniel Guérin, a suspendu cette commande, estimant à juste titre que si elle devait commencer ce ne serait, en tout état de cause, qu'après la remise en vos mains, le 15 septembre, du rapport de la mission de Mme Agnès Magnien et de l'IGAC et après votre arbitrage.

Ainsi, force est pour nous de constater qu'au manque de rigueur intellectuelle et technique de Mme Agnès Magnien et de M. Bernard Notari s'ajoute aujourd'hui leur discrédit politique.

La vision erronée de l'évaluation des besoins réels des Archives nationales sur leur site historique qu'offrent les deux premiers documents produits par la mission Magnien-Notari ne peut nous satisfaire en aucune façon. C'est pour cette raison qu'avec nos collègues, nous avons décidé de vous transmettre nos « **Réponses aux véritables besoins des Archives nationales pour les trente prochaines années** ».

Fruit d'un travail réalisé par des archivistes, des magasiniers, des techniciens, des syndicalistes, le projet que nous vous présentons est l'expression matérielle des besoins d'une institution qui souffre depuis plus de vingt ans d'une saturation totale de ses bâtiments, de conditions de conservation des documents et de travail indignes, qui laissent craindre une catastrophe patrimoniale majeure.

Nous vous démontrerons que, comme au moment où le gouvernement précédent cherchait à installer dans le quadrilatère des Archives nationales la Maison de l'Histoire de France (MHF), il n'y a pas un mètre carré, pas un mètre linéaire disponibles pour l'INP, la DGCA ou toute autre institution culturelle.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le projet de la mission Magnien-Notari aboutirait au démantèlement des Archives nationales, institution créée en 1790 et issue de la Révolution Française, qui conservent des éléments essentiels de notre patrimoine et de notre mémoire collective. Enfin, ce serait un véritable « hold-up » de nos surfaces actuelles et des mètres linéaires indispensables à la survie des archives et à la pleine réalisation de leurs différentes missions : la collecte, la conservation, la communication, la valorisation.

Pour mettre un terme définitif à l'actuelle conservation de documents dans des caves inondables ou sous des combles, pour offrir aux chartes scellées du Moyen Âge l'espace nécessaire à leur préservation, ou pour accueillir les actes notariés qui s'accumulent dans les études parisiennes depuis des décennies, les Archives nationales doivent continuer à bénéficier de la totalité des espaces dont elles jouissent aujourd'hui sur leur site historique de Paris.

Le refuser, ce serait à court terme asphyxier les Archives nationales et vouer ce patrimoine qui est notre mémoire historique (et aussi, ne l'oublions pas, un service public indispensable à la population pour la reconnaissance de certains droits, nationalité, carrière, succession, propriété, etc...) à la disparition pure et simple. Les Archives nationales, ce sont des centaines de millions de documents qui contiennent la mémoire collective de ce pays depuis plus de mille deux cents ans. Leur sauvegarde et leur préservation sont essentielles pour la population, la recherche historique et la lutte contre l'oubli.

Il n'y a pas de hasard avec les mathématiques. Avec nos propres moyens, nos mètres mesureurs, nos calculatrices et nos plans, nous avons tout mesuré.

Et il apparaît que les calculs réalisés en juin 2010 par Mme Isabelle Neuschwander, ancienne Directrice des Archives nationales (brutalement limogée en février 2011 par M. Frédéric Mitterrand car jugée peu encline à la MHF de Sarkozy) sont justes. Rappelons que Mme Neuschwander évaluait à 75 kilomètres linéaires la capacité de stockage nécessaire sur le site parisien des Archives nationales pour les trente prochaines années. En effet, il nous faut rappeler ici les raisons principales de la création du nouveau centre des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine : loin de signifier l'abandon et le démantèlement des sites de Paris et de Fontainebleau, ce nouveau centre faisait partie d'un projet global pour les Archives nationales. Les espaces libérés par le déménagement de certains fonds à Pierrefitte-sur-Seine devaient permettre une réhabilitation urgente et indispensable des locaux et des magasins parisiens, et non leur fractionnement ou leur abandon.

Madame la ministre, le 24 mars 2009, alors députée, vous étiez avec Mme Arlette Farge, MM. Jean-Pierre Babelon, Robert Fossier et Maurice Rajsfus notamment, à nos côtés au cours d'une rencontre avec le directeur de Cabinet de Mme Christine Albanel, M. Jean-François Hébert. Il s'agissait déjà à l'époque de nous mobiliser pour offrir un avenir aux Archives nationales. Nous avons le souvenir des mots justes que vous aviez prononcés alors : *« l'assimilation des archives à un patrimoine sanctuarisé s'oppose à une vision vivante de ce qu'elles sont, de ce que sera l'avenir (...); leur préservation est un enjeu démocratique, de transparence et d'accessibilité aux sources, tant pour les historiens, pour les généalogistes que pour les citoyens. »*

Parce que l'archive est vivante et au cœur de la démocratie, il nous faut absolument déterminer quels sont les besoins des Archives nationales en kml pour les 30 ans à venir sur le site de Paris.

Pour cela, commençons par établir un état des lieux, puis par définir le niveau des accroissements, redéploiements et reconditionnements, estimer la charge de la collecte, évaluer les besoins en magasins, donc élaborer une montée en charge d'occupation des équipements.

Ainsi, à la lecture du projet de Mme Agnès Magnien et de l'IGAC nous ne comprenons pas comment ces derniers réussissent la prouesse, en abandonnant pourtant près d'un tiers des locaux, de stocker 71,61 kml de documents d'archives dans des magasins dont la capacité maximale est de seulement 42,7 kml. Et encore, en utilisant 6,1 kml de stockage situés dans des sous-sols inondables et 600 mètres linéaires de combles !

La réalité du projet de Mme Agnès Magnien et de l'IGAC c'est, après abandon d'un tiers des locaux, de pouvoir conserver seulement les documents déjà en magasins, après leur reconditionnement et leur desserrement, sans même dégager de quoi collecter l'arriéré de versement de minutes notariales en souffrance (période 1885-1938), sans parler de la reprise de la collecte réglementaire pour les 30 ans à venir.

Incantations, exagérations de notre part ?

Nous vous démontrerons le contraire ci-après.

SOMMAIRE

I. Les documents d'archives	p.8
I.1. Documents actuellement conservés en magasins	p.8
<i>Tableau récapitulatif des documents actuellement conservés en magasins</i>	p.9
I.2. Accroissement : prendre soin des archives (reconditionnement et redéploiement des documents)	p.10
<i>Tableau récapitulatif de l'accroissement (reconditionnement et redéploiement) des documents actuellement conservés en magasins</i>	p.10
I.3. Accroissement : reprise de la collecte (documents non encore conservés dans les magasins)	p.11
I. 3.a Rapatriement de Roubaix et de Fontainebleau des fonds du Département du Minutier Central des notaires	p.11
I.3.b. Collecte du Département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime	p.11
I.3.c. Collecte de l'arriéré des minutes de notaires (1885-1938)	p.11
I.3.d. Reprise de la collecte des minutes de notaires (1939-1968)	p.11
I.3.e. Total de la collecte	p.12
<i>Tableau récapitulatif de la collecte (documents non encore conservés en magasins)</i>	p.12
I.4. Total des documents actuellement en magasins et des accroissements	p.13
<i>Tableau récapitulatif des documents actuellement conservés en magasins et des accroissements</i>	p.13
I.5. Les cartes et plans	p.14
<i>Tableau récapitulatif des cartes et plans actuellement conservés en magasins et des accroissements</i>	p.14
I.6. Les collections du musée	p.17
<i>Tableau récapitulatif des besoins en magasins pour les collections du musée</i>	p.17
I.7. La bibliothèque	p.18
<i>Tableau récapitulatif des besoins en magasins pour la bibliothèque</i>	p.18
II. Les magasins	p.20
II.1. Chiffre global de la capacité de stockage et pondération	p.20
<i>Tableau des capacités de stockage de l'ensemble des magasins actuellement utilisés</i>	p.21
II.2. Types de dépôts	p.23
II.2.a. Les dépôts en sous-sols	p.23
<i>Tableau des capacités de stockage des sous-sols</i>	p.23
II.2.b. Combles	p.27
<i>Tableau des capacités de stockage des combles</i>	p.27
II.2.c. Les dépôts historiques	p.30
<i>Tableau des capacités de stockage des dépôts historiques</i>	p.32
II.2.d. Les dépôts modernes: Braibant, Rohan-Sud et Bâtiment Sud	p.37
<i>Tableau des capacités de stockage des dépôts modernes : Braibant, Rohan-Sud et Bât. Sud</i>	p.39
II.2.e. Les dépôts modernes : Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre, Rohan	p.40
<i>Tableau des capacités de stockage des dépôts modernes : Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre, Dépôt Rohan</i>	p.41
II.2.f. Transformation de l'atelier de maintenance en bâtiment Sud-Est	p.42
II.3. Totaux des capacités de stockage par magasins	p.43
<i>Tableau des capacités de stockage par magasins</i>	p.43
<i>Tableau des choix de répartition des magasins entre le DEMAAR, le DMC et la série AD</i>	p.45
II.4. Les magasins des cartes et plans	p.47
<i>Tableau des capacités de stockage des magasins des cartes et plans</i>	p.48
II.5. Les magasins des collections du musée	p.48

<i>Tableau des capacités de stockage des magasins des collections du musée</i>	p.48
II.6. Les magasins de la bibliothèque	p.49
<i>Tableau des capacités de stockage des magasins de la bibliothèque</i>	p.49
II.7. Les espaces autres que les magasins	p.50
II.7.a. Les salles de lecture	p.50
II.7.b. Le musée des Archives nationales : les hôtels princiers de Soubise et de Rohan.	p.51
II.7.c. Les ateliers	p.52
II.7.d. Les bureaux	p.52
III. Les coûts	p.54
IV. Pierrefitte et Fontainebleau à 30 ans	p.55
<i>Tableau comparatif Pierrefitte/Fontainebleau</i>	p.56
V. Nos conclusions en 17 points	p.58
Liste des sources	p.63

AVERTISSEMENT

Notre étude est constituée de trois analyses :

- tout d'abord, celle des **besoins**, qui restituent les kilomètres linéaires (kml)¹ correspondant aux documents d'archives actuellement conservés en magasins mais aussi ceux estimés nécessaire pour faire face aux accroissements, qu'ils soient liés à des reconditionnements d'archives, à des acquisitions ou à de la collecte ;
- puis celle de nos **capacités de stockage** en kml sur le site parisien des Archives nationales ;
- enfin celle de l'**estimation du coût des travaux de rénovation des magasins** (qu'il conviendrait de faire expertiser par les services spécialisés de l'Etat).

Nos analyses ont été menées avec nos collègues des différents départements.

Nous les avons systématiquement comparées avec celles de la mission Magnien-Notari (MMN, mai-juin 2013)², du projet scientifique, culturel et éducatif d'Isabelle Neuschwander, précédente directrice des Archives nationales (**PSCE 1**, juin 2010), du projet scientifique, culturel et éducatif d'Agnès Magnien (**PSCE 2**, février 2012) et du programme architectural et fonctionnel des Archives nationales sur le site de Paris réalisé par l'OPPIC et la programmatrice Isabelle Crosnier dans le cadre de la partition du site avec la Maison de l'Histoire de France (**PAF AN/MHF**, avril 2012).

Tous les chiffres communiqués à ce jour par la mission Magnien-Notari ont été évalués et, dans la majorité des cas, réévalués en fonction de différents coefficients multiplicateurs :

- **coefficient multiplicateur de 1,15** : pour les documents d'archives, ce coefficient restitue l'espace entre les cartons et celui perdu en bout de tablettes ;
- **coefficient d'accroissement** (reconditionnement/redéploiement) : pour les documents d'archives, la mission Magnien-Notari applique uniformément un coefficient multiplicateur de 1,15. Selon les cas (mise en cartons, dégroupage de cotes groupées), la CGT et les responsables de séries ont appliqué des coefficients correspondant à chaque situation (leur moyenne équivaut à un coefficient multiplicateur de 1,18) ;
- **coefficient multiplicateur de 0,85** : pour les magasins actuels, ce coefficient permet de tenir compte de la surexploitation et des usages inconsidérés faits de tous les espaces (en très grande hauteur, autour des monte-charges, rayonnages accolés aux fenêtres) ;
- **coefficient multiplicateur de 0,6 ou de 0,7** : pour les magasins, ce coefficient tient compte de la perte d'espace en cas d'isolation thermique, indispensable pour que ne s'aggrave pas le mauvais état sanitaire actuel d'une grande partie des documents ;
- **coefficient multiplicateur de 1,4** : pour les magasins, ce coefficient correspond au gain d'espace suite au remplacement des rayonnages fixes par des rayonnages mobiles (type compactus).

Les chiffres donnés par la mission Magnien-Notari sont ainsi multipliés par la CGT par différents coefficients afin d'obtenir un résultat conforme à la réalité : c'est pourquoi est ainsi indiqué dans les tableaux des capacités de stockage le chiffrage de la mission Magnien-Notari, « *réévalué par la CGT* ».

L'ensemble de nos conclusions sur les trois sites des Archives nationales est rédigé sous la forme de 17 points, diagnostics et remèdes, repris de nos analyses des besoins et de la capacité de stockage.

1 Le kilomètre linéaire est l'unité de mesure archivistique correspondant à la longueur cumulée des rayonnages occupés par les documents.

2 Les documents qui nous ont été remis jusqu'ici sont cités dans la liste des sources. Il s'agit des documents intitulés *2013 05 DIR accroissement v2* (mai 2013) et *Mission AN 30ans presentation power point* (juillet 2013).

I. Les documents d'archives

I.1. Documents actuellement conservés en magasins

Le chiffre retenu par la mission Magnien-Notari pour les documents actuellement conservés en magasins correspond aux archives du Département du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime (DMAAR) et du Département du Minutier Central des notaires (DMC).

Le Département du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime (DMAAR) a la charge de toutes les archives des institutions qui existaient jusqu'en 1789, les archives prestigieuses du Trésor des Chartes, du Parlement de Paris, les registres du Conseil du roi, les archives de la Maison du roi, de la reine et des enfants royaux, les archives des justices seigneuriales d'Ile de France et du Châtelet de Paris, les archives de la Marine, pour ne citer que quelques exemples...



Lettres du roi Henry VIII d'Angleterre portant ratification des traités passés avec le roi François 1^{er} de France, relatifs au mariage de la princesse Marie et du dauphin François, 13 juin 1520 (J 920/33)

Le département du Minutier central des notaires (DMC) conserve tous les actes passés chez les notaires parisiens du XV^e siècle à nos jours, contrats de mariage, inventaires après décès, ventes, contrats d'apprentissage, testaments.....

Ne sont pas abordés dans la première version du projet de la mission Magnien-Notari³ le cas des cartes, plans et autres documents hors format, celui des collections du musée, pas plus que l'avenir des ouvrages et périodiques de la bibliothèque.

Afin de pouvoir comparer nos chiffres, nous adopterons le même découpage et traiterons plus loin les cartes et plans en I.5., les collections du musée en I.6. et la bibliothèque en I.7.

Nous ajoutons néanmoins ici la série AD (archives imprimées) car c'est une série d'archives à part entière, même si elle est désormais gérée par la bibliothèque.

³ 2013 05 DIR accroissement v2, mai 2013 (1^{er} document présenté par la mission Magnien-Notari).

Tableau récapitulatif des documents actuellement conservés en magasins
(hors cartes et plans, musée et bibliothèque)
en kml

	PSCE 1 juin 2010	PSCE 2 février 2012	PAF AN/MHF avril 2012	MMN mai-juin 2013	CGT juillet 2013
DMAAR	18 (y compris les cartes et plans)	36	14,8	16,4	17
DMC	19		17,6	19,6	19,6
Série AD	Gérée par un autre département			Non prise en compte	1,36
Total	37	36	32,4	36	37,96

DMAAR

Les chiffres de **la CGT** ont été obtenus à partir des chiffres du récolement de 1997, de ceux du récolement de 2005 corrigés par un coefficient multiplicateur de 1,15 restituant l'espace entre les cartons et celui perdu en bout de tablettes, éventuellement rectifiés en 2013 par les relevés sur place des responsables des séries.

Les chiffres de la mission Magnien-Notari ont été calculés par la mission à partir du récolement de 2005, corrigés par un coefficient multiplicateur de 1,15 restituant l'espace entre les cartons et celui perdu en bout de tablettes. La différence notable avec les nôtres est qu'il n'a pas été tenu compte des relevés sur place des responsables, permettant d'affiner au plus près les chiffres.

Série AD

La mission ne comptabilise pas la série AD dans les documents actuellement en magasins.

DMC

Le seul chiffre mis à notre disposition par la direction des Archives nationales est de 19,6 kml. Il n'apparaît pas en tant que tel dans le premier document de la mission Magnien-Notari, *2013 05 DIR accroissement v2*. Il nous a fallu le réclamer à de nombreuses reprises à la direction avant de l'obtenir.

En fait, ce chiffre ne prend pas en compte 2,5 kml d'archives faisant partie du fonds du Minutier central : il s'agit de ce que l'on appelle « les dossiers de clients » des notaires, à savoir les pièces justificatives ayant servi à l'instruction d'un certain nombre d'actes notariés. Ces dossiers de clients ne sont pas soumis à une obligation de versement ; ils peuvent donc, en théorie, être détruits par les notaires ou les services d'archives. Néanmoins leur intérêt historique nécessiterait au minimum une politique concertée et coordonnée, de tri, de stockage et de valorisation scientifique, laquelle, à ce jour, malgré des rapports sur la question, n'est toujours pas mise en œuvre. La proposition de la mission Magnien-Notari de les conserver à Fontainebleau est, quant à elle, dépourvue de toute pertinence scientifique et archivistique⁴.

À noter que ceux du **PAF AN/MHF** n'avaient pas été corrigés avec le coefficient de 1,15.

⁴ Après une réelle évaluation de leur métrage linéaire ainsi que du volume final après tri, la CGT préconise de les conserver à Paris. Nos préconisations en terme de magasins permettent en effet de dégager un volant d'environ 900 ml libres pour le stockage de ces dossiers de clients, sans devoir amputer de beaucoup sur la capacité de collecte des minutes de notaires pour la période 1939-1968.

I.2. Accroissement : prendre soin des archives (reconditionnement et redéploiement des documents)

Il s'agit ici du métrage nécessaire pour mieux conserver les fonds cités au I.1. : il ne s'agit donc pas de l'espace entre les cartons ou perdu en bout de tablettes (déjà compris dans le coefficient multiplicateur de 1,15) mais de l'**espace à prévoir suite à une mise en cartons ou un changement des cartons**, opérations nécessaires pour de nombreuses séries d'archives.

Il s'agit par exemple de la mise en cartons des registres du Conseil du roi, seule à même de les protéger de la poussière, de l'eau, du froid et de la chaleur, mais aussi de permettre leur transport sécurisé en salle de lecture.

Il peut s'agir du dégroupage d'articles aujourd'hui réunis dans un même carton, par exemple pour les registres de la Maison du roi ou du Châtelet de Paris, opération désormais indispensable compte tenu de notre nouveau système informatique...

Tableau récapitulatif de l'accroissement (reconditionnement et redéploiement) des documents actuellement conservés en magasins (hors cartes et plans, musée et bibliothèque) en kml

	PSCE 1 juin 2010	PSCE 2 février 2012	PAF AN/HF avril 2012	MMN mai-juin 2013	CGT juillet 2013
DMAAR	3	5	2,5	2,5	3
DMC	5	5	1,88	3	3
Série AD	Gérée par un autre département			Non prise en compte	0,1
Total	8	10	4,38	5,5	6,1

Quelques explications sur les chiffres de la CGT :

Ils ont été obtenus en recueillant les évaluations de nos collègues du DMAAR et du DMC, tels qu'ils les ont calculés au plus près dans les dépôts, en identifiant tous les travaux à effectuer.

La moyenne de ces accroissements pour le DMAAR équivaut à un coefficient multiplicateur de 1,18 à appliquer sur les documents actuellement en magasins (17 kml x 1,18 = 20 kml, soit 3 kml d'accroissement). La moyenne de ces accroissements pour le DMC équivaut à un coefficient multiplicateur de 1,15 à appliquer sur les documents actuellement en magasins (19,6 kml x 1,15 = 22,5 kml, soit environ 3 kml).

Les besoins estimés par la mission Magnien-Notari

Elle estime les besoins du DMAAR à 2,5 kml, chiffre théorique qui a été calculé à partir de l'existant, selon le coefficient multiplicateur de 1,15 (16,4 kml x 1,15 = 18,88 kml, soit environ 2,46 kml arrondi à 2,5 kml).

Or chaque fonds est différent, certains sont peu ou mal conditionnés ; pour d'autres, tous les registres ont déjà été mis en cartons. Ce chiffre standard n'a pas répondu aux attentes de nos collègues du DMAAR qui, après avoir été sollicités afin de produire un travail précis et avoir mesuré à l'article près les besoins en métrage supplémentaire de chacune de leurs séries, ont vu leurs calculs systématiquement revus à la baisse, à de rares exceptions près.

I.3. Accroissement : reprise de la collecte (documents non encore conservés dans les magasins)

I.3.a Rapatriement de Roubaix et de Fontainebleau des fonds du Département du Minutier Central des notaires

Elle est estimée à **1,9 kml** par la mission Magnien-Notari.

I.3.b. Collecte du DMAAR

Elle est estimée par le programme architectural et fonctionnel des Archives nationales sur le site de Paris d'Isabelle Crosnier à **0,15 kml**, à raison de 5 ml par an sur 30 ans.

Elle n'apparaît pas dans les chiffres de la mission Magnien-Notari ; or il est possible d'acquérir, recevoir en don, ou revendiquer de par la loi, des fonds publics d'Ancien Régime qui ne sont pas encore présents dans nos magasins.

Par exemple, en 2009, sont entrés dans le fonds de la Chambre des comptes 3,80 ml de registres venant des anciens premiers présidents de la Chambre, une partie en ayant été acquise et l'autre revendiquée.

I.3.c. Collecte de l'arriéré des minutes de notaires (1885-1938)

Conformément à la loi sur les archives de 2008 qui ouvre à la libre communication les archives notariales 75 ans après leur rédaction⁵, en 2013 les Archives nationales devraient être dépositaires des archives notariales qui ont été rédigées jusqu'à l'année 1938 et devraient pouvoir les communiquer. Or, toute collecte a dû, depuis plus de dix ans et jusqu'au départ des fonds pour le site de Pierrefitte, être repoussée faute de place. Mais, suite au raccourcissement des délais de communication prévus par la loi de 2008, le volume de cet arriéré a notablement augmenté. C'est en raison de l'existence de cet arriéré que nous jugeons que les espaces que d'aucuns estiment « vacants », « disponibles suite à l'abandon du projet de la MHF »⁶ ou encore « non nécessaires »⁷ sont déjà virtuellement remplis.

Cet arriéré de collecte était estimé à 8 kml en 2010, puis à 9 kml en 2011. Les responsables du Département du Minutier Central des notaires, après avoir pratiqué un test en réel à partir de quatre études⁸, l'estiment aujourd'hui à **13,5 kml**.

I.3.d. Reprise de la collecte des minutes de notaires (1939-1968)

Agnès Magnien, en 2011 et 2012, afin de pouvoir accueillir la Maison de l'Histoire de France, estimait alternativement, concernant la reprise de la collecte des minutes de notaires à partir de 1939, que nous ne disposions d'aucun magasin pour y faire face, ou qu'elle ne pouvait raisonner à 30 ans et que le seul chiffrage qu'on lui demandait s'arrêtait à 2016, terme de son projet scientifique, culturel et éducatif : c'est pourquoi elle ne l'estimait ni ne l'envisageait, refusant toute prospective à 30 ans.

La mission Magnien-Notari l'estime désormais à **8,5 kml** (soit 0,28 kml par an), ce qui constitue une très faible augmentation par rapport à la période précédente (moyenne de 0,25 kml pour 1885-1938).

L'analyse de la CGT, compte tenu des recommandations de nos collègues, est la suivante : les estimations et chiffrages de la mission Magnien-Notari ne sont pas fiables.

Isabelle Neuschwander n'estimait-elle pas en 2010, le chiffre de la collecte de 1939 à 1968 à 17 kml, soit le double du chiffre de la mission Magnien-Notari ?

⁵ Loi 2008-696 du 15 juillet 2008, art.17, portant modification du *Code du Patrimoine*, art. L.213-2, alinéa I .4 d.

⁶ Lettre de mission de M. Jean-François Collin, secrétaire général du ministère de la Culture à l'OPPIC du 1^{er} juillet 2013, concernant deux études prospectives portant sur l'implantation de l'INP et de la DGCA sur le quadrilatère historique des Archives nationales.

⁷ *Mission AN 30ans presentation power point*, juillet 2013.

⁸ Il est à noter que cet échantillon ne permet pas de disposer d'une estimation très fiable. Pour être véritablement représentatif, il devrait au minimum porter sur 12 études, soit environ 10 % des 122 études de notaires parisiens.

Cette différence très importante ne peut que nous faire douter du chiffre de la mission Magnien-Notari :

- En premier lieu, il a été élaboré à partir des estimations de l'arriéré. C'est donc une estimation basée sur une autre estimation...
- Ensuite, le contexte historique n'est pas celui d'une moindre production administrative. En effet, loin de la dématérialisation telle qu'on la rêve dans les années 2010, la 2^e moitié du XX^e siècle est en réalité caractérisée par l'explosion documentaire et l'accroissement de la masse archivistique, en particulier sous forme papier. Et il semble bien que ce phénomène s'amplifie. Les archives notariales sont, elles, particulièrement impactées par la réforme des hypothèques de 1954 et celle de la copropriété en 1955 qui démultiplient le nombre d'actes.
- Pour finir, le nombre d'études notariales parisiennes augmente à partir de 1965, rendant encore moins représentatif l'échantillon des quatre études testées.

Il nous semble donc raisonnable de fixer la moyenne pour les années 1939 à 1968 au minimum à 0,4 kml par an, soit un total de **12 kml** pour cette période.

I.3.e. Total de la collecte

Tableau récapitulatif de la collecte (documents non encore conservés en magasins)
(hors cartes et plans, musée et bibliothèque)
en kml

	PSCE 1 juin 2010	PSCE 2 février 2012	PAF AN/MHF avril 2012	MMN mai-juin 2013	CGT juillet 2013
Rapatriement DMC			1,2	1,9	1,9
Collecte DMAAR			0,15		0,15
Collecte DMC (1885-1938)	8	9	9	13,5	13,5
Collecte DMC (1939-1968)	17	0	0	8,5	12
Total collecte	25	9	10,35	23,9	27,55⁹

⁹ Ces estimations sont sans compter une éventuelle modification du code du patrimoine portant sur les délais de communication des archives notariales qui pourraient être abaissés à 50 ans, ce qui porterait, en 2014, l'obligation légale de collecter jusqu'en 1964. L'arriéré porterait alors sur la période 1885 à 1964, la collecte à 30 ans s'étendant alors sur les années 1964 à 1994...

I.4. Total des documents actuellement en magasins et des accroissements

Tableau récapitulatif des documents actuellement conservés en magasins et des accroissements
(hors cartes et plans, musée et bibliothèque)
en kml

	PSCE 1 juin 2010	PSCE 2 février 2012	PAF AN/MHF avril 2012	MMN mai-juin 2013	CGT juillet 2013
Documents en magasins	37	36	32,4	36	37,96
Accroissement : mise en cartons	8	10	4,38	5,5	6,1
Accroissement : collecte	25	9	10,35	23,9	27,55
Total	70	55	47,13	65,4	71,61

Quelques explications sur nos chiffres : 71,61 kml

Le chiffre total auquel nous arrivons correspond à une estimation mesurée des besoins : il n'a pas été demandé des redéploiements extravagants ; la collecte a été évaluée à un niveau raisonnable ; il a été seulement prévu des conditions de conservation correctes.

Quelques interrogations sur les chiffres de la mission Notari-Magnien :

Comment Agnès Magnien peut-elle estimer en 2012 les besoins des Archives nationales à 55 kml et en 2013 à 65,4 kml ?

Rappelons qu'Agnès Magnien estimait la collecte des minutes de notaires à 9 kml en 2012 (ne s'intéressant alors qu'à l'arriéré) et que la mission Magnien-Notari l'évalue à 23,9 kml en 2013 (avec une vision prospective à 30 ans), soit un écart de 14,9 kml. Comment dans ce cas la mission Magnien-Notari peut-elle arriver au chiffre de 65,4 kml et non à celui de 69,9 kml (soit 55 kml en 2012 + 14,9 kml de prospection) ?

Serait-ce pour tenir dans les fameux 66 kml de rayonnages jugés nécessaires qu'on rabaisse les besoins d'accroissement du DMAAR et du DMC, ainsi que la collecte du DMC pour la période 1939-1968 ?

1. Le chiffre total des kilomètres linéaires de documents actuellement conservés en magasins (documents du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime, documents du Minutier Central des notaires et documents de la série des archives imprimées) et des accroissements nécessaires, tant pour le reconditionnement que pour la collecte à 30 ans, est évalué par nous à 71,61 kml. Ce chiffre est très proche de celui des estimations effectuées par Isabelle Neuschwander en juin 2010.

Ceux d'Agnès Magnien en 2012 de même que ceux de la mission Magnien-Notari en 2013, sont sous-évalués ; leur évolution entre 2012 et 2013 fait d'ailleurs peser une grande suspicion sur leur fiabilité.

Nos chiffres détaillés sont les suivants : 37,96 kml de documents d'archives actuellement conservés en magasins ; 6,1 kml nécessaires au reconditionnement des documents ; 27,55 kml nécessaires pour la collecte de l'arriéré des minutes de notaires (1885-1938) et la reprise de la collecte légale des versements des minutes de notaires (1939-1968), en application de la loi de 2008 sur les archives.

I.5. Les cartes et plans

C'est un ensemble de documents prestigieux, contenus dans les séries N et NN, 6JJ du fonds Marine, consacrées à ce type de pièces, mais aussi dans les séries traditionnelles comme, par exemple, la série de la Maison du roi O¹ (un ensemble que l'exposition sur les Menus Plaisirs a récemment permis de mettre particulièrement en valeur).

Nous ne les traitons à part, de même que les collections du musée et les ouvrages de la bibliothèque, que parce que la mission Magnien-Notari les a exclus de son champ d'investigation et ne les analyse pas dans les documents qu'elle nous a fournis à ce jour.

Nous les analysons séparément pour cette raison mais, bien évidemment, les cartes et plans, documents de grand format, font partie intégrante des documents d'archives.



« Carte et plan des finages de Saint-Liébault, Villemort et lieux en dépendans », 1746
(N/II/Aube/4)

La mission Magnien-Notari prétexte qu'il faudrait calculer les besoins en mètres carrés et non en mètres linéaires ... pour ne pas avoir à les mentionner dans sa version actuelle du projet. Or la conversion d'un système de mesure à l'autre est possible. Surtout, le besoin existe et il faut impérativement prévoir un espace pour les cartes et plans, qu'il soit calculé en ml ou m².

**Tableau récapitulatif des cartes et plans
actuellement conservés en magasins et des accroissements
en m²**

	PSC1 juin 2010	PSCE 2 février 2012	PAF AN/MHF avril 2012	MMN juillet 2013	CGT juillet 2013
Documents actuellement en magasins	Compris dans DMAAR	Pas de chiffrage	600 m ²	Pas de chiffrage	600 m²
Accroissement : reconditionnement et redéploiement	Compris dans DMAAR		500 m ²		200 m²
Total	Compris dans DMAAR		1100 m ²		800 m²

Quelques explications sur nos chiffres

Nos chiffres ont été élaborés à partir du PAF AN/MHF et précisés par les évaluations récentes de nos collègues et responsables des fonds.

Voici comment se répartissent les besoins :

Redéploiement de l'existant - 600 m²

« Actuellement des documents des Cartes et plans sont encore sommairement conditionnés dans des tiroirs ou en rouleaux avec des superpositions importantes, dans des pochettes souples qui n'assurent pas des bonnes conditions de manipulation, des reliures fragiles.

Le travail sur les fonds permettra de mettre en œuvre régulièrement des conditions de conservation plus satisfaisantes (mise sous pochette, en portefeuille ou boîte, mise à plat et pochette de rouleaux, desserrage des très grands formats actuellement conservés dans la salle de lecture...) »¹⁰

Accroissement - 200 m²

« Beaucoup de documents demeurent dans leurs fonds d'origine dans des conditions de conservation inappropriées. Le repérage systématique de ces documents et l'extraction de leurs conditionnements actuels par le Minutier et la Section ancienne¹¹ seront associés à des opérations de conservation : dépoussiérage, remise à plat, restauration éventuelle, renforcement ou doublage, conservation à plat ou en rouleau. »¹²

Il peut s'agir de documents scellés extraits de leurs conditionnements d'origine, à la différence de ceux qui, après un reconditionnement (mise sous pochette et protection du sceau après nettoyage ou restauration) sont replacés dans leur boîte d'origine (métrage alors compris dans le reconditionnement du DMAAR).

« D'autres documents nécessitent une mise à plat et un conditionnement adaptés permettant de conserver correctement le sceau dans la lignée de ce qui a été fait pour les chartes des reines et des enfants de France. Ces documents seront extraits de leurs fonds d'origine, repérés par une fiche de déplacement puis rangés dans un magasin dédié. »¹³

D'autres documents sont avec des bulles :

« Les bulles pontificales constituent aussi un patrimoine en voie de destruction. Les Archives nationales qui détiennent une des collections les plus importantes d'Europe ont évalué ce corpus à environ 300 actes (...) Pour la très grande majorité d'entre eux, ces plombs sont en voie de dégradation due notamment à des facteurs de corrosion. »¹⁴

« Les bulles restaurées doivent être rangées dans un espace offrant des conditions climatiques adaptées ainsi qu'un équipement spécifique (rayonnages métalliques). »¹⁵

Tous ces projets d'accroissement semblent aujourd'hui abandonnés par la direction. Pourquoi ?

Pour ce qui est de la collecte à proprement parler, c'est-à-dire acquérir ou recevoir par don des cartes et plans de l'Ancien Régime, son faible volume peut être compris dans l'espace prévu pour accueillir les extractions, c'est-à-dire les 200 m² d'accroissement.

Le chiffrage des besoins, élaboré à la louche en avril 2012 par le PAF AN/MHF, a été affiné en janvier 2013 par les personnels des Cartes et plans qui estiment au minimum nécessaire, pour les fonds des cartes et plans restant à Paris, le maintien des 785 m² des locaux actuels (voir *infra* en II.4).

¹⁰ Programme architectural et fonctionnel des Archives nationales sur le site de Paris, Isabelle Crosnier, avril 2012.

¹¹ La Section ancienne est devenue le DMAAR après restructuration de l'organigramme des Archives nationales.

¹² Programme architectural et fonctionnel des Archives nationales sur le site de Paris, Isabelle Crosnier, avril 2012.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Archives nationales, PSCE 2, 2011, p.18/66 cité par Isabelle Crosnier.

¹⁵ Programme architectural et fonctionnel des Archives nationales sur le site de Paris, Isabelle Crosnier, avril 2012.

Quelques questions sur l'absence de chiffrage par la mission Magnien-Notari

Où sont tous ces projets concernant les cartes et plans, les documents scellés ou avec bulles, portés depuis longtemps par plusieurs responsables de fonds et l'atelier des sceaux, et qu'on avait pris en compte « pour faire bien » au moment de la Maison de l'Histoire de France ? Pourquoi aucun chiffrage spécifique aux cartes et plans ?

On ne peut pas croire qu'il soit inclus dans les besoins du DMAAR, estimés à 2,5 kml comme indiqué plus haut, car ce dernier chiffre ne répond même pas aux nécessités réelles de ce département.

2. L'absence d'expertise concernant les cartes et plans par la mission Magnien-Notari est incompréhensible et contraire à un des principes élémentaires de l'archivistique : prendre soin des documents les plus fragiles, des documents parmi les plus précieux et aussi des documents les plus fréquemment exposés.

C'est pourquoi nous avons chiffré à 800 m² les magasins nécessaires à leur conservation, documents actuellement en magasins, extractions et reconditionnements compris.

I.6. Les collections du musée

Nous nous appuyerons ici essentiellement sur le travail de nos collègues du Département de l'Action Culturelle et Educative (DACE), concrétisé dans le rapport de Marie Courselaud d'octobre 2012, intitulé « *Rapport d'évaluation, Musée des Archives nationales* ». Ces collections sont constituées de documents mais aussi de mobilier et d'objets. Les matériaux de ces collections sont des plus divers : papier ou parchemin bien sûr, mais aussi textile ou métal.



*Modèle réduit de guillotine ex-voto
(AE/VI/259)*

Le musée ne dispose pas d'un lieu unique de stockage. Ses collections sont dispersées. Un quart des documents ou objets sont conservés dans des espaces inappropriés (à même le sol, sur un dessus de meuble, dans un placard sous une vitrine d'exposition...)

Plusieurs priorités ont été dégagées dans ce rapport : le reconditionnement de 300 chartes scellées, le dépoussiérage et/ou la stabilisation des corrosions ainsi que le reconditionnement des 2500 objets métalliques (médailles, monnaies, coins, poinçons, filigranes, tampons), reconditionnement de 150 objets textiles (issus pour la plupart de procès en tant que pièces à conviction, comme le manteau et la veste de Damiens), la recherche de conditionnement spécifique pour les objets de toute forme présents dans ces collections (tapisseries, Christ en ivoire...)

Ce travail de reconditionnement nécessite un espace de stockage adapté afin de pouvoir mieux conserver dans un lieu unique l'ensemble des collections.

Le rapport identifie un besoin de 85 m² de surface utile pour le stockage définitif.

Tableau récapitulatif des besoins en magasins pour les collections du musée en m²

PSCE 1 juin 2010	PSCE 2 février 2012	PAF AN/MHF avril 2012	MMN mai-juin 2013	CGT juillet 2013
			Pas de chiffrage	85 m ²

3. Le volet conservation des fonds et pièces du musée est absent des préoccupations de la mission Magnien-Notari. Or c'est un des maillons à part entière de la chaîne archivistique, indispensable pour assurer la mission de valorisation des fonds. Sans conservation, pas de valorisation. Nous estimons les besoins en magasins pour les collections prestigieuses du musée à 85 m².

I.7. La bibliothèque

C'est une bibliothèque riche et précieuse, dont la première collection est issue des séquestres révolutionnaires, une bibliothèque constituée majoritairement d'ouvrages d'histoire et de droit dont les collections doivent pouvoir être conservées correctement, permettre le travail quotidien du personnel scientifique et s'ouvrir au public spécialisé de nos salles de lecture ou à l'érudit à la recherche d'un livre que notre bibliothèque est l'une des rares à posséder...



Hôtel de Breteuil, Bibliothèque historique des Archives nationales

Tableau récapitulatif des besoins en magasins pour la bibliothèque
en kml

	PSCE 1 juin 2010	PSCE 2 février 2012	PAF AN/MHF avril 2012	MMN mai-juin 2013	CGT juillet 2013
Bibliothèque : existant	4,5		5,16 (y compris une partie de la série AD)	Pas de chiffrage	4,85
Accroissement : dessalement			0,52		0,48
Accroissement : réintégrations d'ouvrages en dépôt			0,75		0
Accroissement : achats	1		1,45		1,45
Redéploiement	- 0,5		- 2,14		- 2,14
Total Bibliothèque	5		5,74		4,64

Quelques explications sur nos chiffres

Ils ont été construits à partir des chiffres produits par Isabelle Crosnier en avril 2012. Nous ignorons s'ils sont repris par la mission Magnien-Notari, car ils ne figurent pas dans les documents qui nous ont été communiqués.

Les chiffres de l'existant correspondent au métrage linéaire des collections de la bibliothèque, conservées à l'hôtel de Breteuil (2,54 kml), dans la maison Claustrier (0,3 kml), dans les caves de

Napoléon III dites de la SHF (Société de l'Histoire de France ; 0,68 kml), dans les combles de Clisson (0,01 kml) et dans le bâtiment Louis-Philippe (1,31 kml).

Les chiffres du desserrement équivalent à 10 % d'augmentation du linéaire afin d'espacer les volumes.

Nous n'avons pas augmenté le métrage linéaire en réintégrant les ouvrages déposés dans les différents départements (usuels du CARAN, fonds du service des sceaux, de celui des cartes et plans ; fonds du centre d'onomastique ; fonds du centre de la topographie parisienne, etc), estimant que leur présence dans les services correspondait à un besoin. En effet, cette bibliothèque a pour première vocation d'être un outil de travail pour les équipes scientifiques, les ouvrages anciens ou plus récents leur permettant de contextualiser et de nourrir leur travail d'inventaire. Leur maintien dans les départements nous semble justifié, ce qui ne s'oppose en rien à leur consultation par le public (c'est même l'objet de leur dépôt dans certains cas, comme les usuels du CARAN).

Le chiffre des achats correspond à une augmentation annuelle de 0,048 kml linéaires par an sur 30 ans, validée par le programme architectural et fonctionnel d'Isabelle Crosnier.

Le redéploiement de 2,14 kml d'ouvrages correspond à leur transfert à Pierrefitte ou à Fontainebleau, en raison de la période (XIX^e ou XX^e siècle) étudiée principalement dans l'ouvrage ou parce qu'ils ont été numérisés, ou encore parce que ce sont des doublons.

Absence de chiffrage de la mission Magnien-Notari

Nous ne connaissons pas les projets de la mission Magnien-Notari sur ce sujet, le PSCE de février 2012 ne rentrant par ailleurs dans aucune perspective chiffrée.

4. Les ouvrages et les périodiques de la bibliothèque n'ont pas été comptabilisés par la mission Magnien-Notari dans les besoins des Archives nationales.

En 2010, Isabelle Neuschwander les incluait dans son projet scientifique, culturel et éducatif à hauteur de 5 kml, reconnaissant par là la richesse de cette bibliothèque historique, intrinsèquement liée aux fonds des Archives nationales.

Une estimation plus fine, menée par les équipes de la bibliothèque, nous permet de l'évaluer à 4,64 kml, desserrement des ouvrages, politique d'acquisition et redéploiement vers les autres centres compris.

II. Les magasins

A toutes celles et à tous ceux qui ne connaissent pas la topographie du site historique des Archives nationales de Paris, une rapide présentation des lieux s'impose. Vous trouverez en annexe les plans du quadrilatère avec les noms des bâtiments, dans les deux scénarios, celui de la mission Magnien-Notari et le nôtre.

La **mission Magnien-Notari** ne retient qu'une partie du périmètre actuel des Archives nationales : les dépôts historiques Louis-Philippe et Napoléon III, situés au nord-ouest du quadrilatère ; les magasins construits au XX^e siècle Braibant, Rohan-Sud et Bâtiment Sud, situés au centre et au sud du quadrilatère.

Les magasins réalisés dans les années 1930, en aménageant une partie des dépendances de l'hôtel de Rohan, sont jugés par la mission « *non nécessaires* » : il s'agit des dépôts appelés Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre et Dépôt Rohan, tous situés à l'est du quadrilatère.

Soulignons d'emblée que, contrairement aux recommandations du Service interministériel des Archives de France, une grande partie des sous-sols des magasins Braibant, CARAN, Rohan Sud et Bâtiment Sud est maintenue comme magasin de même que les combles de l'hôtel de Soubise, des magasins Louis Philippe, Napoléon III et même du CARAN¹⁶.

A l'inverse, **la CGT** retient, pour sa part, l'ensemble des magasins du quadrilatère comme nécessaires et indispensables à la mission de conservation des Archives nationales, à l'exception de leurs combles et de leurs sous-sols. Elle propose la création d'un nouveau magasin par l'aménagement d'un bâtiment situé au sud-est. La liste des bâtiments qui doivent être maintenus comme magasins, après des travaux de rénovation technique que nous détaillons plus loin, est donc la suivante : Napoléon III, Louis-Philippe, Braibant, Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre, Dépôt Rohan, Rohan Sud, Bâtiment Sud, Bâtiment Sud-Est. Ils doivent tous faire l'objet d'une rénovation technique plus ou moins importante.

II.1. Chiffre global de la capacité de stockage et pondération

Les chiffres du Département de la conservation des Archives nationales aboutissent à 104 kml.

Or il faut bien comprendre qu'actuellement tous les bâtiments d'archives sont surexploités, sur-occupés et saturés.

C'est pourquoi un minimum de réduction de 15% (coefficient multiplicateur de 0,85) a été appliqué par nous à tous les bâtiments, afin de tenir compte de cette surexploitation et de ces usages inconsidérés.

Cela peut correspondre par exemple au fait d'enlever les étagères apposées contre des murs extérieurs sans coffrage aucun et même accolées à des fenêtres (voir photo ci-après), situations hautement préjudiciables à une bonne conservation des documents.

¹⁶ « *Les risques d'implantation en sous-sol ou sous les toitures ne sont pas à négliger. Les expériences démontrent qu'alors même que les ingénieurs avaient prévu des protections nécessaires et suffisantes, les risques d'infiltration demeurent, du trop plein des égouts en période d'orage aux remontées de la nappe phréatique en passant par les infiltrations par les toitures, les ouvertures.* » Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives, Direction des Archives de France, Département de l'innovation technologique et de la normalisation, 3^e révision, octobre 2009.



Dépôt Louis-Philippe, 2^e étage, salle 209

De plus, la remise aux normes entraînera inévitablement une perte des métrages utilisables. C'est ainsi que de nombreux dépôts présentent des rayonnages perchés à des hauteurs vertigineuses ; cela suppose l'utilisation de ce qu'on appelle en jargon d'archiviste des « girafes », échelles permettant d'atteindre les cartons situés le plus en haut. Les archives, faute de place, ont été entassées un peu partout : autour des monte-charges, accolées à des murs extérieurs non prévus à cet usage, etc.

Nous proposons simplement une occupation mesurée, en supprimant les situations de sur-exploitation, les bricolages insensés, réalisés anarchiquement année après année, quand les services étaient à l'affût du moindre espace disponible.

Tableau des capacités de stockage de l'ensemble des magasins actuellement utilisés

Magasins	kml actuels	kml x 0,85
SOUBISE	4,96	4,22
CLISSON	0,94	0,8
NAPOLEON III	21,81	18,54
LOUIS-PHILIPPE	16,11	13,69
BRAIBANT	10,57	8,98
CARAN	8,08	6,87
ROHAN MINUTIER	0,65	0,55
STAGES	1,93	1,64
QUATRE-FILS	2,88	2,45
TEMPLE	7,53	6,4
MINUTIER	0,36	0,31
AFFAIRES ETRANGERES	4,17	3,54
GUERRE	5,06	4,3
DEPÔT ROHAN	4,04	3,43
ROHAN SUD	8,95	7,61
BATIMENT SUD	6,25	5,31
TOTAL	104,29	88,65

88,65 kml : c'est le chiffre maximum de la capacité de stockage, tous dépôts existant aujourd'hui confondus.

Si, afin de tenir compte de la surexploitation et de la sur-occupation actuelles des espaces, le coefficient multiplicateur de 0,85 est appliqué aux 66 kml de magasins baptisés « nécessaires » et sélectionnés par la mission Magnien-Notari, on aboutit à une capacité maximum de **61 kml**, soit une capacité totale de stockage de documents déjà inférieure de 4,4 kml aux besoins évalués par la mission Magnien-Notari à 65,4 kml¹⁷.

Encore est-ce sans compter avec les réductions de capacité inévitables et propres à chaque type de dépôt, ou encore sans prendre en considération les pertes de surface occasionnées par des travaux d'isolation (de 20 à 40 % selon les cas). Nous développerons tous ces éléments ci-dessous.

¹⁷ Sur ce chiffre des besoins évalués par la mission Magnien-Notari à 65,4 kml, voir *supra* p. 13 le Tableau récapitulatif des documents actuellement conservés en magasins et des accroissements (hors cartes et plans, musée et bibliothèque) en kml, en I.4.

II.2.Types de dépôts

On peut les répartir comme suit :

II.2.a. Les dépôts en sous-sols

Le métrage global de la capacité disponible doit encore être singulièrement réduit, compte tenu de l'utilisation inappropriée des caves et des sous-sols du site, remplis année après année de cartons d'archives, par manque de place récurrent.

Sur 88,65 kml de capacité réelle, 17,86 kml sont actuellement en sous-sols (soit 20%), réduisant de fait la capacité du site à seulement 70 kml de rayonnages totalement hors d'eau.

Tableau des capacités de stockage des sous-sols
en kml

	Niveau d'inondabilité : écart entre la cote du magasin et le repère hors d'eau (34,30 m) ¹⁸	kml actuels	kml x 0,85	MMN mai-juin 2013	MMN réévalué par la CGT x 0,5 ¹⁹	CGT juillet 2013
SOUBISE (cote : 31,98 m)	2,32 m	0,57	0,49			
CLISSON (cote : 32,18 m)	2,12 m	0,53	0,45			
NAPOLEON III (cote : 32,14 m)	2,16 m	0,1	0,008			
BRAIBANT –2 (nc)	nc	0,92	0,79			
BRAIBANT –1 (cote : 31,67 m)	2,63 m	1	0,86	1	0,5	
CARAN –1 (cote : 32,09 m)	2,21 m	7,88	6,7	7,88	3,94	
STAGES (cote : 31,5 m)	2,8 m	1,69	1,43			
ROHAN SUD – 2 (cote : 27 m)	7,3 m	3,67	3,12			
ROHAN SUD – 1 (cote : 30,29 m)	4,01 m	1,96	1,67	1,96	0,98	
BÂT. SUD –2 (cote : 27 m)	7,3 m	1,3	1,1			
BÂT. SUD –1 (cote : 30,29 m)	4,01 m	1,39	1,18	1,39	0,69	
TOTAL		21,01	17,86	12,23	6,11	0

Quelques explications sur ces chiffres

Les 12,23 kml de dépôts en sous-sols envisagés par la mission Magnien-Notari doivent en réalité être appréhendés ainsi : même une fois pris un minimum de mesures de protection d'urgence, préconisées par le département de la conservation et à ce jour non prévues par la mission, les magasins en sous-sols représenteront encore 6,1 kml de dépôts inondables, faisant courir un danger inadmissible pour les documents qui y seront conservés et qui courront le risque d'altérations majeures voire de destruction. Nous allons le démontrer ci-dessous.

C'est au moment de la construction du CARAN, en 1988, qu'a été aménagé, construit et percé un vaste réseau de couloirs en sous-sols, qui rayonne sous tout le quadrilatère et dessert les divers bâtiments d'archives. Cela permet ainsi d'acheminer par chariot électrique les documents depuis les différents dépôts jusqu'à la salle de lecture située au CARAN.

¹⁸ Le repère hors d'eau à 34,30 m correspond à la hauteur maximale atteinte en 1910 par la Seine, soit plus de 8 m au-dessus de son étiage (aux environs de 26 m au-dessus du niveau de la mer). Les cotes des sous-sols des magasins correspondent également à leur altitude par rapport au niveau de la mer.

¹⁹ Concernant ce coefficient multiplicateur de 0,5, voir *infra* le paragraphe sur les préconisations de la mission Magnien-Notari.

Mais une chose est de circuler en sous-sol, une autre d'y installer des magasins. Une chose est d'être dans l'impossibilité momentanée de circuler en sous-sol en cas de crue centennale de la Seine ou d'inondation, une autre est de devoir évacuer des milliers de cartons d'archives dans cette situation.

En 1988, le risque de crue centennale n'était pas aussi bien évalué qu'aujourd'hui. Mais en 2013, alors que de nombreuses études ont identifié le risque et les mesures à mettre en œuvre pour le prévenir, il est peu sérieux, pour ne pas dire irresponsable, de persister à conserver l'affectation de ces sous-sols en magasins, en y installant de surcroît la majorité des cartes et plans, conservés dans des meubles spécifiques, lourds et intransportables - les plans eux-mêmes étant fort malaisés à transporter d'urgence, à la différence de cartons d'archives !
C'est pourtant le choix de la mission Magnien-Notari...

L'analyse la plus complète est fournie par le travail réalisé en décembre 2011 par Marie Courselaud, du Département de la Conservation des Archives nationales, intitulé « Plan de sauvegarde et d'urgence PSU, Site de Paris ».

Il y est rappelé que les Archives nationales, situées dans le quartier historique du Marais, peuvent être exposées « à des inondations par refoulement d'égouts et/ou inondations des caves par remontées souterraines des nappes phréatiques. » « **En 1910, le bâtiment des Archives n'a pas été directement touché par la crue. Certains sous-sols ont été impactés (notamment la cave de la SHF, le sous-sol de Clisson et de l'hôtel de Boisgelin) par des remontées d'eau mais à cette époque le stockage des Archives était particulièrement moins dense... Il est donc à prévoir des dégâts beaucoup plus importants du fait de l'extension des sous-sols, de la construction des galeries de circulation reliant l'ensemble des magasins, et de la complexification du réseau d'assainissement... Bien que le site de Paris soit situé à environ 200 m des limites du zonage actuel du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), on pourrait considérer les bâtiments comme hors d'atteinte d'une inondation par submersion de la chaussée mais sa proximité immédiate peut tout autant l'y exposer si la crue centennale dépasse celle de 1910 (plus particulièrement, en raison de l'urbanisation).** »²⁰

Les conséquences sur les documents d'archives sont ainsi évaluées : « Une montée des eaux dans les sous-sols aurait de graves conséquences sur les documents par l'immersion dans des eaux sales et polluées pouvant entraîner leur perte ou engager d'importantes sommes pour leur traitement. »²¹

La prévention de ces risques est à ce jour partiellement déficiente :

« Il est à noter que les sous-sols sont équipés de détection inondation filaire. Ce dispositif est intéressant dans le cas de dégâts des eaux par fuite et/ou rupture de canalisation, ou infiltration induite par de fortes pluies. La détection directement reliée au PC Sécurité permet une réaction rapide des agents et une identification quasi-immédiate de l'origine du dégât. Mais ce dispositif n'est pas adapté en cas d'inondation de grande ampleur. »²²

Les mesures de prévention et de protection sont quasi inexistantes : pas d'équipements de protection achetés, pas de plan d'urgence concernant les fonds abrités en sous-sols, pas de mesures de protection spécifiques (redéploiement, surélévation, priorisation...).

Le PSU examine magasin après magasin la vulnérabilité des sous-sols au risque d'inondation : si la présence de 2 niveaux de sous-sol dans certains magasins (Braibant, Caran, Rohan Sud et Bâtiment Sud) permet d'envisager le 2^e sous-sol comme réservoir, il n'est cependant jamais exclu que la crue atteigne le 1^{er} sous-sol.

20 PSU, p.7.

21 PSU, p.8.

22 PSU, p.8.

Ainsi 3 scénarios sont envisagés :

- refoulement d'égout égal à 30 cm d'eau : les sous-sols CARAN -1 et Braibant seraient épargnés, Rohan Sud aurait des dégâts d'environ 30 cm voire plus ;
- refoulement d'égout égal à 50 cm d'eau : le sous-sol CARAN -1 subirait des dégâts inférieurs à 5 cm, Braibant d'environ 10 cm voire plus, Rohan Sud d'environ 30 à 50 cm voire plus ;
- refoulement d'égout égal à 1 m d'eau : le sous-sol CARAN -1 subirait des dégâts d'environ 10 à 20 cm, Braibant d'environ 50 cm voire plus, Rohan Sud d'environ 1 m voire plus.

Il est à noter que, en raison de la pénétration des eaux au niveau des regards, les galeries de circulation seraient les premières touchées, rendant ainsi impossible toute évacuation d'urgence des archives.

Si bien que les conclusions et les préconisations pour l'ensemble des sous-sols sont les suivantes :

« L'ensemble des sous-sols est potentiellement exposé à une remontée des eaux, à différents niveaux selon l'importance de la crue. Le magasin du Caran est le lieu de stockage le moins vulnérable de par le faible écart de cote et grâce à la présence du parking en 2ème sous-sol qui fera office de collecteur des eaux. Cependant, il est important de noter que la présence d'eau dans les sous-sols même en faible quantité participera à déstabiliser les conditions climatiques actuelles. Les caractéristiques hygroscopiques des matériaux de construction ainsi que la nature des fonds vont retenir et concentrer l'humidité provoquant un développement plus ou moins important de micro-organismes. Le risque de perte définitive, de dégâts entraînant des opérations de traitement et de restauration coûteuses, et le développement potentiel de micro-organismes suite à une montée des eaux est particulièrement important. A l'issue du déménagement des fonds vers Pierrefitte, il est souhaitable d'envisager une réflexion sur le redéploiement des collections en évitant au maximum un stockage dans les sous-sols. »²³

Nos préconisations :

Compte tenu des éléments contenus dans le rapport de Marie Courselaud et suivant l'avis des collègues responsables des fonds, nous avons estimé que la seule solution satisfaisante et raisonnable est l'**abandon pur et simple comme magasins d'archives de tous les dépôts en sous-sols**, leur maintien comme réservoir en cas de crue centennale, avec mise en œuvre de tous les systèmes utiles de détection, de prévention et de protection pour pouvoir lutter efficacement contre ce risque.

Quelles sont les préconisations de la mission Magnien-Notari ?

« Abandon des sous-sols inondables » selon le power point qui nous a été présenté²⁴.

Pourtant la mission Magnien-Notari conserve le 1^{er} sous-sol de Chamson (Rohan Sud et Bât. Sud), le 1^{er} sous-sol du Caran et le 1^{er} sous-sol de Braibant qui sont, ainsi que le tableau (voir p.23) le montre, absolument tous inondables, particulièrement ceux de Rohan Sud et du Bât. Sud, mais aussi ceux de Braibant et du CARAN.

Ce choix ne nous paraît pas envisageable, vu les conséquences graves et définitives pour le patrimoine archivistique que cela pourrait entraîner.

Pour autant, si cette option devait finalement être maintenue par la mission Magnien-Notari, elle devrait être au minimum encadrée des mesures suivantes, indispensables et préconisées dans le PSU :

- surélever les fonds de 50 cm pour tous les sous-sols et de 1 m pour Rohan-Sud ;
- remplacer le mobilier vétuste difficilement manipulable ;
- poser des goulottes sur les canalisations ;
- prioriser l'évacuation des fonds.

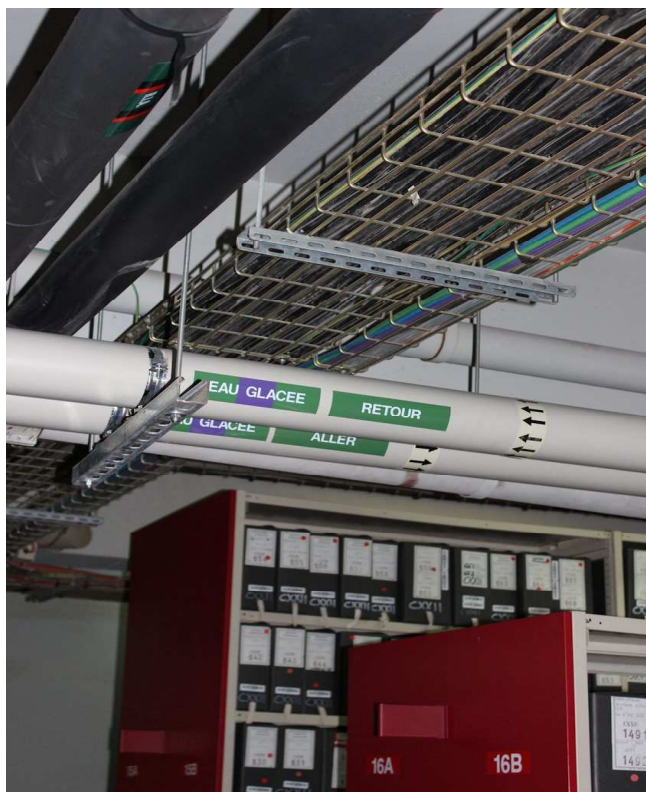
Et surtout ne pas prévoir d'y installer les cartes et plans.

²³ PSU, p.33.

²⁴ *Mission AN 30ans presentation power point*, juillet 2013.

Si bien que, selon les préconisations du département de la conservation, il faut baisser de moitié la capacité des magasins en sous-sols en y appliquant le **coefficient multiplicateur de 0,5** afin de tenir compte de tous ces aléas.

Notons tout de même que le sous-sol du CARAN, que la mission Magnien-Notari ne veut pas abandonner comme magasin, est parmi les dépôts les plus à risques, cumulant inondabilité et dégâts des eaux en raison de la présence de canalisations au-dessus des rayonnages (voir photo ci-dessous).



1^{er} sous-sol du CARAN

Nous ne parlons pas ici théoriquement. Des expériences malheureuses dans le passé le prouvent, ainsi que le signale le PSU : « *cet espace a été plusieurs fois soumis à des dégâts des eaux entraînant des dégradations sur les fonds exposés à ce risque (ex. : rupture de canalisation des eaux usées sur le fonds Marine)... Un tuyau fuit régulièrement sur les fonds du Minutier. Une partie de l'épi a été protégée par un polyane.* »²⁵

5. Les rapports les plus récents sur la crue centennale ne permettent pas d'envisager le maintien des sous-sols comme magasins.

C'est pourquoi, contrairement à la mission Magnien-Notari qui envisage, au mépris des règles élémentaires de précaution et de sécurité, de conserver plus de 12 kml de rayonnages dans des magasins en sous-sols (soit 19 % de la capacité totale de stockage), nous nous prononçons en faveur de l'abandon pur et simple comme magasins d'archives de tous les dépôts en sous-sols, afin de n'exposer aucun document aux risques de dégradation, et même de destruction.

25 PSU, p.20.

II.2.b. Combles

Ces espaces, compte tenu du manque de place récurrent, ont été utilisés de manière croissante. Il en est résulté des conditions climatiques particulièrement mauvaises pour la conservation des documents et particulièrement malaisées pour la manutention par le personnel.

Dans ces espaces situés sous les toits, n'ayant jamais été isolés thermiquement, les documents de nombreuses séries d'archives (en grande majorité parties à Pierrefitte) ont souffert de froid intense l'hiver et de chaleur suffocante l'été : certaines séries judiciaires du DMAAR (Y et Z), la série AD ainsi que certaines parties du DMC y sont encore conservées.

Du point de vue de la communication des documents, ces dépôts sont accessibles le plus souvent par des escaliers ou au moins quelques marches, mais pas directement par des ascenseurs. Ces conditions empêchent une manutention fluide et aisée, provoquant de nombreuses ruptures de charges.

Tableau des capacités de stockage des combles
en kml

	kml actuels	MMN mai-juin 2013	MMN réévalué par la CGT	CGT juillet 2013
SOUBISE 2 ^e et 3 ^e	4,38	0,62	Salle 32/33 : espace prévu pour la salle de tri du DMAAR = 0	
CLISSON	0,4	0		
NAPOLEON III 3 ^e	2,04	2,04	Espace prévu pour la bibliothèque = 0	
LOUIS-PHILIPPE 3 ^e	0,58	0,58	Isolation thermique x 0,6 = 0,35	
BRAIBANT 8 ^e	0,41	0,41	Isolation thermique x 0,6 = 0,25	
CARAN 3 ^e	0,2	0,2	Espace prévu pour les magasins des cartes et plans = 0	
STAGES 2 ^e et 3 ^e	0,24	0		
TOTAL	8,25	3,85	0,6	0

Quelques explications sur les chiffres de la mission Magnien-Notari et sur nos réévaluations

La mission Magnien-Notari souhaite faire de certains combles une salle de tri pour le DMAAR et des magasins pour la bibliothèque ou les cartes et plans. Dans ce cas, il est illogique et même à la limite de la malhonnêteté intellectuelle, de les inclure dans la capacité totale de stockage possible (66 kml) qui est mise en regard du métrage des documents à accueillir (65,4 kml, hors fonds de la bibliothèque et des cartes et plans, non traités par la mission).

C'est pourquoi nous les avons ôtés du métrage de la capacité totale de stockage des archives et fait figurer dans l'examen de la bibliothèque et des cartes et plans, ou des salles de tri des départements.

La mission Magnien-Notari conserve le 8^e étage de Braibant. Le PAF AN/MHF en avril 2012 prévoyait pourtant son abandon comme magasin : « *On considère que le 2^eme sous-sol et le dernier niveau sont vidés pour permettre l'isolation du bâtiment.* »²⁶ Nous avons réévalué le chiffre de la mission Magnien-Notari pour cet espace en lui appliquant un coefficient multiplicateur minimum de 0,6 afin de prendre en compte la réduction de surface suite à l'isolation.²⁷

Les préconisations de la CGT:

Nous avons estimé que **tous ces combles devaient être abandonnés**. Le manque d'ergonomie des lieux, les fréquentes ruptures de charge ne nous semblent pas adéquats pour la manutention et la communication d'archives.



Dépôt Napoléon III, 3^e étage, combles



Dépôt Soubise, 2^e étage, combles, salle 32

²⁶ *PAF AN/MHF*, p.13.

²⁷ Une réduction de 20 à 40%, selon les cas, en cas d'isolation thermique semble être un chiffre correct. En effet c'est ce qu'estimait Isabelle Crosnier pour les combles de Soubise, compte tenu de la mise en œuvre de l'isolation thermique et de la mise en place d'un système de traitement de l'air des espaces du musée : « *le linéaire global est réduit de 40% approximativement* » (*PAF AN/MHF*, p.11). Nous en reparlerons plus loin, pour le 2e étage du dépôt Louis-Philippe.

Après rénovation et isolation thermique, ils pourraient éventuellement être utilisés pour des ouvrages de la bibliothèque qui ne sont communiqués que rarement (Napoléon III et Louis Philippe, 3^e étage) ou pour installer une des salles de tri du DMAAR (salles 32 et 33 de Soubise). Il est à noter que, avant même la remise du rapport de la mission Magnien-Notari et l'arbitrage de la ministre, des mouvements ont déjà eu lieu : les salles 32 et 33 de Soubise ont été vidées de leurs rayonnages et sont utilisées comme réserve du musée. La bibliothèque a déjà commencé à remplir les combles de Napoléon III avec des périodiques.

6. Nous préconisons l'abandon de tous les combles comme magasins d'archives.

En cas de réutilisation comme salles de tri ou magasins de la bibliothèque, nous insistons pour qu'une rénovation technique (électricité, éclairage, ventilation, etc) et des travaux d'isolation thermique soient entrepris avant toute installation. Il en va des conditions d'hygiène et de travail des agents tout comme de la bonne conservation des ouvrages et périodiques.

II.2.c. Les dépôts historiques

(hors sous-sols et combles)

Les dépôts dits « historiques » sont les dépôts dits Louis-Philippe, construits en 1838-1848, et les dépôts dits « Napoléon III », construits en 1859-1865.

Le dépôt Louis-Philippe est le premier bâtiment construit pour les Archives nationales : y figurent comme éléments remarquables la rotonde, dont le rez-de-chaussée est l'actuelle salle de consultation des cartes et plans, et la fameuse galerie du Parlement, où s'étendent les registres aux reliures colorées du Parlement de Paris.



Dépôt Louis-Philippe, 1^{er} étage, salle 135 dite Galerie du Parlement



Dépôt Louis-Philippe, 1^{er} étage, salle 142,

Le dépôt Napoléon III est caractérisé par ses structures en bois et fonte : c'est ici que sont conservés les documents les plus anciens, le Trésor des Chartes et la fameuse armoire de fer dans laquelle sont conservés les textes des constitutions et des documents parmi les plus prestigieux (testament de Louis XIV, Journal de Louis XVI, Serment du jeu de paume, mètre étalon, kilogramme étalon, etc)



Dépôt Napoléon III, 1^{er} étage, salle 119

Ces dépôts offrent des conditions relativement satisfaisantes de conservation des documents. Néanmoins, leur rénovation s'impose à plus d'un titre. L'architecte en chef des Monuments historiques Bernard Voinchet notait ainsi en 2002 les dysfonctionnements suivants²⁸ :

- la hauteur sous plafond très importante pour les locaux du 1^{er} étage ;
- la présence de grandes baies vitrées sans protection solaire ou avec dispositifs détériorés²⁹ ;
- la présence d'étagères (sans dispositif de protection) adossées contre une partie des baies avec des risques pour la conservation plus importants ;
- l'inexistence de dispositifs de contrôle hygrométrique et de température³⁰.

En 2012, le PAF AN/MHF prévoyait pour les dépôts historiques **la rénovation des monte-charges, la rénovation technique de l'ensemble des locaux (installation électrique, éclairage, ventilation pour un renouvellement d'air, désenfumage statique)³¹, la mise en propreté des sols, murs et plafonds, la réparation du mobilier dégradé, la protection solaire de toutes les baies, la sécurisation de celles du rez-de-chaussée et l'amélioration des conditions d'évacuation des personnes (et des biens, à savoir les fonds d'archives).**

²⁸ Audit technique et étude de programmation relatif à la rénovation des magasins d'archives au Centre Historique des Archives nationales. APOR/ B. VOINCHET, février 2002

²⁹ Depuis la visite du ministre de la culture Jean-Jacques Aillagon (2002-2004), qui s'en était personnellement ému, c'est chose faite : nous avons des stores isolant de la lumière (seule et unique amélioration constatée par les collègues depuis des années dans les magasins en dehors du reconditionnement effectué par les équipes).

³⁰ Ces dispositifs existent désormais mais la CGT n'a jamais eu à disposition le détail des études et des suivis de relevés réalisés dans les différents magasins.

³¹ Dans le PAF AN/MHF, la rénovation technique des grands dépôts était dite indépendante de la rénovation du clos et couvert. Mais il était noté : « *Cependant, le changement des fenêtres prévu devra être mené de concert avec la définition des principes de ventilation et de désenfumage* ». Toute rénovation technique est-elle désormais abandonnée par la direction des Archives nationales ? En effet, un nettoyage et une mise en peinture des fenêtres des grands dépôts, au titre du clos et couvert, sont actuellement lancés pour tout l'été 2013, entraînant une enveloppe conséquente de crédits des Monuments historiques, mais aussi des contraintes pour le personnel et les lecteurs (protection et arrêt de la communication des documents concernés), sans qu'il ait été aucunement envisagé de planifier la rénovation technique des dépôts en même temps...

A ce propos, l'analyse du plan de sauvegarde d'urgence de Marie Courselaud est d'une grande utilité. Etudiant le risque incendie, elle indique que si la surveillance 24h/24, la détection et les moyens d'extinction limitent le risque de propagation du feu, le point faible dans tous les dépôts se situe au niveau des installations électriques. Pour les dépôts historiques, elle note que le facteur de risque aggravant est le suivant : « *les locaux ne sont pas suffisamment recouverts pour limiter une propagation du feu.* »³²

C'est pourquoi elle préconise plusieurs mesures de prévention : « *il est absolument nécessaire qu'une priorisation rationnelle des fonds soit envisagée et qu'une réflexion soit engagée avec les services des monuments historiques pour installer des portes coupe-feu.* »³³

Tableau des capacités de stockage des dépôts historiques
En kml

	kml actuels	MMN mai-juin 2013	MMN réévalué par la CGT	CGT juillet 2013
NAPOLEON III RdC, entresol, 1 ^{er} et 2 ^e	19,67	19,67	x 0,85 = 16,72	x 0,85 = 16,72
LOUIS-PHILIPPE RdC et entresol ³⁴	3,68	3,68	x 0,85 et en enlevant l'entresol (salle de tri du DMC) et la salle 4/5 (prévue pour la circulation) = 1,24	Maintien de cet espace comme magasin des cartes et plans (785 m ²) = 0
LOUIS-PHILIPPE 1 ^{er}	5,61	5,61	x 0,85 = 4,77 auquel il faut enlever les espaces de circulation prévus pour le musée (vue sur la galerie du Parlement) = 3,78	x 0,85 (en effet, à la différence de la mission, nous maintenons comme dépôt les espaces de circulation prévus pour le musée) = 4,77
LOUIS-PHILIPPE 2 ^e	5,98	5,98	Isolation thermique x 0,6 = 3,58	Isolation thermique x 0,6 = 3,58
TOTAL	34,94	34,94	25,32	25,07

Quelques explications sur les choix de la mission Magnien-Notari

Loin des 34,94 kml théoriques prévus par la mission, ce sont finalement 25,32 kml qui sont en réalité disponibles comme magasins dans les grands dépôts.

En effet, au rez-de-chaussée, à l'entresol et au 1^{er} étage de Louis-Philippe, il faut en particulier déduire les espaces non utilisés comme magasins par la mission Magnien-Notari (à savoir les espaces correspondant à la salle du tri du DMC et aux espaces de circulation pour les visites du musée) que la mission Magnien-Notari maintient pourtant dans le métrage des magasins.

³² PSU, p. 45

³³ PSU, p. 51.

³⁴ Il ne s'agit ici que de l'espace actuellement utilisé comme magasin. La partie du rez-de-chaussée du dépôt Louis-Philippe, actuellement utilisé comme atelier de reliure et de restauration, sera abordée et étudiée plus loin (voir infra, II.7.b. et II.7.c.)

Nos préconisations

Le dépôt Napoléon III a été évalué dans sa totalité à 16,72 kml : il s'agit d'une pondération normale et qui est une moyenne. Aux 1^{er} et 2^e étages, il faut en effet désenclaver les rayonnages en très grande hauteur, qui présentent des risques d'accidents pour le personnel (une ou deux étagères du haut, soit 5 à 10 %), et dans certains cas évacuer des rayonnages (ex., pour des raisons de sécurité, tous les rayonnages autour du monte-charge, où sont actuellement entreposés des documents du Conseil du roi, au 1^{er} étage, et du Châtelet de Paris, au 2^e étage).



Dépôt Napoléon III, 1^{er} étage, salle 101, rayonnages à déposer entourant le monte-charge

Il faut enfin enlever tous les rayonnages accolés aux murs extérieurs au rez-de-chaussée, le long des baies.

Le coefficient multiplicateur de 0,85 correspond à toutes ces améliorations, qui font perdre de la capacité de stockage.

Pour le dépôt Louis-Philippe, il faut distinguer les étages.

Nous maintenons l'attribution du rez-de-chaussée et de l'entresol aux magasins/bureaux des cartes et plans et à la consultation des cartes et plans (voir plus loin).

Nous maintenons en magasins l'ensemble du dépôt du 1^{er} étage : le projet d'ouverture à la visite d'une vue sur la galerie du Parlement nous semble représenter un coût considérable, alors même que le besoin en magasins est manifeste et que la coexistence en continu d'un espace public et d'un espace de conservation séparés par une immense vitre semble difficilement compatible avec les exigences de la conservation des documents. Enfin, cette extension du musée à cet étage complique considérablement les circulations pour la manutention des documents et leur communication.

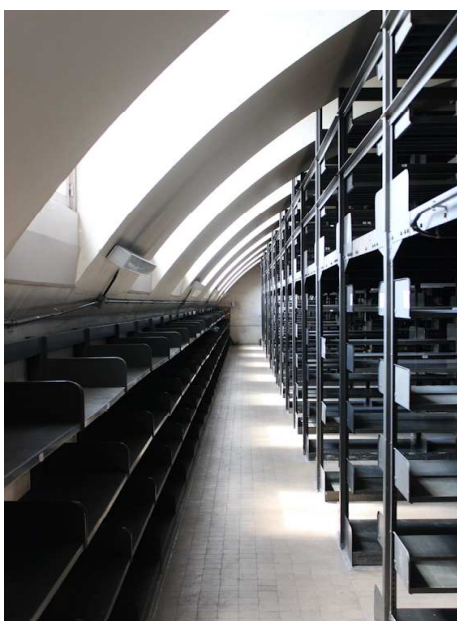
Pour ce qui est du 2^e étage de Louis-Philippe, il faut savoir que ces magasins demandent une rénovation technique importante. Ils doivent être isolés thermiquement. Les ouvertures doivent être systématiquement refaites : ce sont actuellement des vasistas dégradés qui entraînent des infiltrations.



Dépôt Louis-Philippe, 2^e étage, salle 208 : vasistas



Dépôt Louis-Philippe, 2^e étage, salles 205-206 : dégradations près des vasistas



Dépôt Louis-Philippe, 2^e étage, salles 205-206 : côté de la mezzanine

Les mezzanines en caillebotis, sources d'appels d'air en cas d'incendie, présentes dans certaines salles, doivent être déposées. Il faut les remplacer par des rayonnages fixes ou des compactus.



Dépôt Louis-Philippe, 2^e étage, salles 205-206 : caillebotis de la mezzanine

Il faut aussi éliminer les rayonnages bricolés contre les murs extérieurs.



Dépôt Louis-Philippe, 2^e étage, salle 209 : rayonnages sans protection devant un oculus

Nous avons donc prévu une réduction maximum de 40% de ces salles situées au 2^e étage de Louis-Philippe.

Pour l'ensemble de ces dépôts historiques, la hauteur des rayonnages restera encore élevée ; c'est pourquoi **nous préconisons que soit étudiée avec la médecine du travail la possibilité de disposer d'échelles plates-formes qui réduiraient considérablement le risque encouru au cours du travail en hauteur.**

7. Les dépôts historiques doivent faire l'objet d'une rénovation technique, en particulier le 2^e étage du bâtiment Louis-Philippe qui ne peut être utilisé en l'état et doit être isolé thermiquement.

Compte tenu de la spécificité des dépôts historiques, nous préconisons que soient étudiés tous les dispositifs afin de sécuriser le travail en hauteur et de prévenir les risques de chute.

II. 2.d. Les dépôts modernes : Braibant, Rohan-Sud et Bâtiment Sud (hors sous-sols et combles)

Il s'agit de dépôts modernes : le dépôt Braibant construit de 1950 à 1957 ;



Dépôt Braibant

le bâtiment Chamson (Rohan-Sud et bâtiment Sud) de 1961 à 1968.



Dépôt Chamson

Ces dépôts présentent des conditions relativement satisfaisantes et « *correspondent à une conception relativement moderne des magasins d'archives* »³⁵.

³⁵ *Audit technique et étude de programmation relatif à la rénovation des magasins d'archives au Centre Historique des Archives nationales*. APOR/ B. VOINCHET, février 2002, p.5.

Un minimum de rénovations techniques s'imposent néanmoins : la rénovation des monte-charges, la rénovation technique de l'ensemble des locaux (installation électrique, éclairage, ventilation pour un renouvellement d'air), la mise en propreté des sols, murs et plafonds, la réparation du mobilier dégradé, la protection solaire des baies du bâtiment Sud ...

Rayonnages de Braibant

Les rayonnages mobiles du bâtiment Braibant devraient être changés. En effet, quand on fait fonctionner le mécanisme de pivot mobile, il y a un risque d'écrasement des documents qui dépassent des rayonnages, ces derniers étant moins profonds qu'un carton d'archives de format standard.



Dépôt Braibant, rayonnages mobiles

Le changement de rayonnages pivotants obsolètes du bâtiment Braibant par des rayonnages traditionnels ou denses avait été envisagé par l'architecte Bernard Voinchet et budgétisé dans son étude de 2002³⁶.

C'est pourquoi **la CGT** adopte le principe d'une densification moyenne (+ 40 %) ³⁷, sachant qu'il est possible que des rayonnages compacts, ou mobiles, génèrent un gain de place plus important, de l'ordre de 50 ou 60%.

Selon les dernières informations transmises par la **mission Magnien-Notari**, il semblerait que cette dernière n'envisage pas le changement des rayonnages mais une remise en jeu du mobilier par un simple resserrement des boulons ! C'est sans compter les rayonnages cassés, l'impossibilité de faire fonctionner les mécanismes et d'utiliser les rayonnages en vis-à-vis en raison des risques d'écrasement.

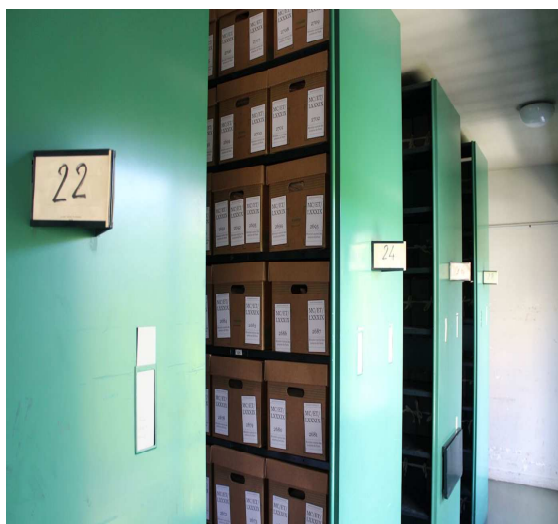
Dans ces conditions, les chiffrages de la mission Magnien-Notari doivent être diminués de moitié, compte tenu de l'impossibilité d'utiliser les rayonnages de manière normale.

³⁶ *Audit technique et étude de programmation relatif à la rénovation des magasins d'archives au Centre Historique des Archives nationales.* APOR/ B. VOINCHET, février 2002.

³⁷ En partant du métrage linéaire actuel multiplié par le coefficient 0,85.

Dépôts Rohan Sud et Sud

Nous n'avons pas prévu à ce jour de densification des rayonnages, la collecte de l'arrière des minutes de notaires ayant déjà commencé dans ces bâtiments.



Dépôt Rohan-Sud, 2^e étage

Les chiffrages des capacités de ces deux dépôts ne nécessitent pas de pondération, aucun rayonnage supplémentaire n'ayant été installé de manière inappropriée. C'est pourquoi nous conservons leur kilométrage actuel.

Nous avons seulement réévalué les chiffres de la mission Magnien-Notari en déduisant les métrages existants dans « *le lieu de convivialité pour le personnel* » prévu au rez-de-chaussée de Chamson³⁸, soit 0,3 kml. Nous considérons en effet que cet espace n'a pas sa place au milieu des magasins.

Tableau des capacités de stockage des dépôts modernes : Braibant, Rohan-Sud et Bâtiment Sud en kml

	kml actuels	MMN mai-juin 2013	MMN réévalué par la CGT	CGT juillet 2013
BRAIBANT 1 à 7	8,23	8,23	x 0,5 = 4,11	x 0,85 x 1,4 = 9,79
ROHAN SUD	3,31	3,31	en enlevant le lieu de convivialité (0,3) = 3,01	on garde comme magasin le lieu de convivialité prévu par la MMN = 3,31
BÂTIMENT SUD	3,55	3,55	3,55	3,55
TOTAL	15,09	15,09	10,67	16,65

8. Le dépôt Braibant doit être rénové et équipé de rayonnages mobiles modernes.

³⁸ Nous reviendrons plus loin sur les espaces de restauration et de pause pour le personnel (voir infra, II.7.d.)

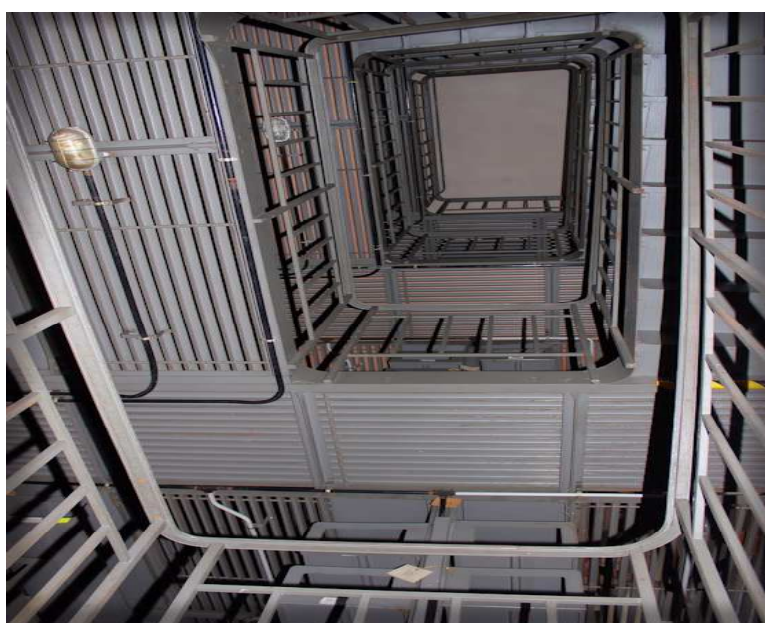
II. 2.e. Les dépôts modernes : Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre, Dépôt Rohan

Ces dépôts sont considérés d'office comme « non nécessaires » par la mission Magnien-Notari et donc exclus de son étude. La CGT et les personnels, estimant au contraire qu'ils sont absolument indispensables pour assumer correctement les missions de conservation des documents, proposent de maintenir leur affectation en magasins, après rénovation technique.

Tous ces dépôts ont été réalisés dans les années 1930 en évidant et en aménageant l'intérieur des dépendances de l'hôtel de Rohan (écuries, sellerie, remise à carrosses) avec des structures métalliques réalisées par les Forges de Strasbourg.



Dépôt Quatre-Fils, 2^e étage



Dépôt Affaires Etrangères

Ces **structures en caillebotis**, présentes aussi dans les combles de Soubise et dans certaines salles du 2^e étage de Louis-Philippe, sont particulièrement contre-indiquées et qualifiées de dangereuses par les préconisations actuelles en matière de prévention et de lutte contre les incendies et par les normes archivistiques :

- le risque d'incendie est particulièrement préoccupant dans une structure en caillebotis : le feu se propage à travers tous les étages, avec appel d'air et effondrement de la structure, rendant très compliquée l'évacuation du personnel et des archives ;
- au quotidien, cette structure ne permet pas un entretien adéquat, la poussière se propageant à travers les différents étages ;
- au quotidien, la manutention des archives y est malaisée et s'effectue avec de fréquentes ruptures de charges.

Ces bâtiments doivent faire l'objet d'une dépose de la structure métallique, d'une construction de planchers, d'une mise à niveau technique et de l'aménagement avec des rayonnages denses. Ces travaux, jugés réalisables pour les locaux de la Maison de l'Histoire de France, ne posent pas de problèmes particuliers du point de vue du respect des monuments historiques : ces bâtiments ont conservé leur façade d'origine, alors que l'architecture intérieure et tous les aménagements ont été détruits dans les années 1930³⁹.

Nous avons estimé, après avoir pondéré de 15 % la sur-occupation actuelle, pouvoir augmenter la capacité de ces magasins de 40 % grâce à la mise en place de compactus ou rayonnages mobiles.

Tableau des capacités de stockage des dépôts modernes :
Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre, Dépôt Rohan
en kml

	kml actuels	MMN mai-juin 2013	CGT juillet 2013 x 0,85 x 1,4
QUATRE-FILS	2,88		3,43
TEMPLE	7,53		8,96
AFFAIRES ETRANGERES	4,17		4,96
GUERRE	5,06		6,02
DEPT ROHAN	4,04		4,82
TOTAL	23,25	0	28,19

9. Les travaux de rénovation des dépôts Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre, Dépôt Rohan (dépose de la structure métallique, construction de planchers, mise à niveau technique et aménagement avec des rayonnages denses) permettent de disposer de 28 kml supplémentaires de rayonnages dont la mission Magnien-Notari estime d'emblée ne pas avoir besoin et qu'elle considère comme « non nécessaires ».

³⁹ PAF AN/MHF, Isabelle Crosnier, avril 2012.

II.2.f. Transformation de l'atelier de maintenance⁴⁰ en bâtiment Sud-Est

C'est une option qui avait été demandée en 2002 par les Archives nationales à l'architecte Bernard Voinchet. Elle avait été évaluée en ml avec 2 niveaux de sous-sols. Compte tenu de nos choix, nous validons une solution sans sous-sols avec plusieurs étages, nous permettant un gain de 2,6 kml.



Atelier de maintenance

10. La transformation de l'atelier de maintenance en bâtiment Sud-Est permet d'augmenter la capacité de stockage de 2,6 kml.

⁴⁰ Nous proposons pour l'équipe de maintenance, aujourd'hui singulièrement réduite (un menuisier et un jardinier pour les trois sites) compte tenu des choix de privatisation des missions de maintenance du site (électricité, plomberie), une localisation de leurs espaces de travail à proximité de l'hôtel de Boisgelin et du quai de déchargement (voir infra, II.7.c.)

II. 3. Totaux des capacités de stockage par magasins

*Tableau des capacités de stockage par magasins
en kml*

	kml actuels	MMN mai-juin 2013	MMN réévalué par la CGT	CGT juillet 2013
SOUBISE	4,96	0,62	Salle de tri du DMAAR = 0	
CLISSON	0,94			
NAPOLEON III	21,81	21,71	16,72	16,72
LOUIS-PHILIPPE	16,11	15,85	8,95 y compris les combles	8,35
BRAIBANT	10,57	9,64	4,86 y compris le 1^{er} sous-sol et et les combles du 8^e étage	9,79 après changement des rayonnages mobiles
CARAN	8,08	8,08	3,94 1^{er} sous-sol et 3^{ème} étage	
ROHAN MINUTIER	0,65			Bureaux SCN
STAGES	1,93			DGP/Formations
QUATRE-FILS	2,88			3,43 après rénovation
TEMPLE	7,53			8,96 après rénovation
MINUTIER	0,36			Bureaux SCN
AFFAIRES ETRANGERES	4,17			4,96 après rénovation
GUERRE	5,06			6,02 après rénovation
DÉPÔT ROHAN	4,04			4,82 après rénovation
ROHAN SUD	8,95	5,27	3,99 y compris le 1^{er} sous-sol	3,31
BÂTIMENT SUD	6,25	4,94	4,24 y compris le 1^{er} sous-sol	3,55
BÂTIMENT SUD-EST				2,6 après rénovation
TOTAL	104,29	66,12	42,7	72,51

11. En excluant d'office certains bâtiments, la mission Magnien-Notari estime à 66 kml « le cumul des rayonnages présents dans les magasins offrant des conditions correctes de conservation pour les archives en tenant compte de remise aux normes (sous réserve d'investissement) ».

Ce chiffre de capacité totale de stockage comprend 18,5 % de magasins inondables en sous-sols (12,23 kml) ou dans des combles exposés à des très importantes variations thermiques (3,85 kml).

A l'appui de nos démonstrations ci-dessus, notre réévaluation du chiffrage de la mission Magnien-Notari nous permet d'obtenir le chiffre suivant : 42,7 kml de métrage effectivement disponible dans les bâtiments retenus par la mission, dans des conditions normales de conservation, une fois déduits tous les espaces en réalité attribués aux services hors magasins (salles de tri, salles d'exposition, zones de circulation) que la mission Magnien-Notari inclut dans son calcul sans aucune rigueur intellectuelle.

Le chiffrage des besoins, réestimé de manière moyenne et réaliste par nous, évalué au plus près des besoins exprimés par nos collègues, est de 71,61 kml à 30 ans.

Dans ces conditions, les préconisations de la mission Magnien-Notari ne permettent que de conserver les documents déjà en magasins, reconditionnés et redéployés (évalués par la mission elle-même à 41,5 kml, par la CGT à 44,06 kml), sans même dégager de quoi collecter l'arriéré de versement de minutes notariales en souffrance (période 1885-1938), sans parler de la reprise de la collecte sur les trente ans à venir.

C'est donc un centre mort-né, sans perspective de collecte, que deviendrait le centre parisien des Archives nationales.

12. Grâce à la rénovation de tous les magasins et la transformation d'un espace supplémentaire non encore utilisé à l'heure actuelle en magasin, nous arrivons à une capacité totale de stockage, sans sous-sols et sans combles, de 72,51 kml.

Ce chiffre permet de stocker les 71,61 kml de documents d'archives, actuellement conservés en magasins, de les reconditionner et de les redéployer, de résorber les 54 années d'arriéré de versement de minutes notariales en souffrance (période 1885-1938) mais aussi de collecter les archives notariales, pendant les 30 ans à venir (période 1938-1968), conformément à la loi de 2008 ouvrant ces archives à la libre communication 75 ans après leur rédaction. Cette capacité de 72,51 kml de rayonnages permet même d'envisager la conservation sur le site de Paris des dossiers de clients des notaires.

Avec tous les magasins rénovés, il est possible de conserver correctement tous les documents d'archives et d'assurer la collecte des minutes de notaires jusqu'à l'année 1968. On retrouve ici l'option qu'avait choisie Isabelle Neuschwander, celle de trois sites de plein exercice, vivants, assumant l'ensemble de la chaîne archivistique, conservant et collectant des archives tout en les communiquant et les valorisant, option retenue dans la lettre de mission de la Ministre. C'est aussi cela que les personnels revendiquent toujours et encore après trois ans de luttes.

Le choix de la répartition des magasins entre le DMAAR, le DMC et la série AD

Depuis l'abandon du projet d'occupation par la Maison de l'Histoire de France du rez-de-chaussée des dépôts Napoléon III et Louis-Philippe (qui devait devenir la Galerie des Temps), Agnès Magnien a opté pour l'attribution au DMC de ce magasin, le DMAAR devant se répartir sur les 1^{er} et 2^e étages, la série AD et les collections du musée n'étant même pas évoquées, les cartes et plans se trouvant finalement relégués au sous-sol et au 3^e étage du CARAN. La **mission Magnien-Notari** semble valider cette option sans que le document Mission AN 30ans presentation power point nous éclaire aucunement sur les détails de ce choix.

Tableau des choix de répartition des magasins entre le DMAAR, le DMC et la série AD
en kml

	MMN réévalué par la CGT	CGT juillet 2013
SOUBISE	Salle de tri du DMAAR = 0	
CLISSON		
NAPOLEON III	16,72 dont 8,36 (RdC) DMC et 8,36 (1^{er}/2^e) DMAAR	16,72 dont 3,22 (RdC) DMC, 1,46 (RdC) série AD et 12,04 (RdC/1^{er}/ 2^e) DMAAR
LOUIS-PHILIPPE	8,95 dont 1,24 (RdC)⁴¹ DMC et 7,71 (1^{er}/2^e/3^e)⁴² DMAAR	8,35 (1^{er}/2^e) DMAAR
BRAIBANT	4,86 (y compris le 1^{er} sous-sol et les combles du 8^e étage) DMC	9,79 (après changement des rayonnages mobiles) DMC
CARAN	3,94 (1^{er} sous-sol et 3^{ème} étage) dont 0,99 DMAAR et 2,95 DMC	
ROHAN MIN		Bureaux SCN
STAGES		DGP/Formations
QUATRE-FILS		3,43 (après rénovation) DMC
TEMPLE		8,96 (après rénovation) DMC
MINUTIER		Bureaux SCN
AFF. ETR.		4,96 (après rénovation) DMC
GUERRE		6,02 (après rénovation) DMC
DPT ROHAN		4,82 après rénovation DMC
ROHAN SUD	3,99 (dont 1^{er} sous-sol) DMC	3,31 DMC
BAT. SUD	4,24 (dont 1^{er} sous-sol) DMC	3,55 DMC
BÂT. SUD-E.		2,6 DMC
TOTAL	42,7 dont 17,06 DMAAR et 25,64 DMC	72,51 dont 20,39 DMAAR, 50,66 DMC et 1,46 série AD

Le détail du tableau ci-dessus éclaire assez crûment le choix de la **mission Magnien-Notari** :

⁴¹ Le rez-de-chaussée du dépôt Louis-Philippe est attribué par la mission Magnien-Notari aux magasins du DMC alors que la CGT maintient le rez-de-chaussée de Louis-Philippe aux magasins et à la salle de lecture des Cartes et plans.

⁴² Les différences de kilométrage linéaire entre les chiffres de la mission Magnien-Notari et ceux de la CGT, pour les magasins du DMAAR aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages du dépôt Louis-Philippe, tiennent au fait que la CGT ne prévoit pas d'espaces afin d'organiser une visite permanente des dépôts (espaces et vues sur la galerie du Parlement) ni de magasins au 3^{ème} étage du dépôt Louis-Philippe.

Contrairement à ce que la direction explique dans les réunions de service, le DMAAR ne disposera pas de la place nécessaire pour son redéploiement sur les espaces du CARAN, de Napoléon III et de Louis-Philippe : seulement 17,06 kml peuvent être dégagés sur cet espace (dont 0,99 en sous-sol inondable) alors que la mission elle-même estimait que 18,9 kml étaient nécessaires à ce département (16,4 actuels + 2,5 de déploiement + 0 d'accroissement).

De même le DMC ne disposera que de 25,64 kml linéaires alors même que ses besoins sont évalués par la mission elle-même à 46,5 kml (19,6 actuels + 3 de redéploiement + 23,9 de collecte) et à 50,15 par la CGT (19,6 actuels + 3 de redéploiement + 27,55 de collecte) : quelle résorption de l'arrière, quelle collecte dans de telles conditions ?

La série AD n'est, pour sa part, même pas traitée par la mission Magnien-Notari. Donc nous n'avons aucune idée de sa destination future dans les magasins telle que la mission l'envisage.

Il est évident que les préconisations de la mission vont créer une situation intenable où chaque département n'aura pas suffisamment de place et va vouloir s'implanter dans les quelques locaux sans affectation définie : verra-t-on ainsi une guerre des cartons pour savoir quel chef de département aura le dernier mètre carré de magasin ? Cela serait risible si ce n'était pas déjà le cas, alors même que d'autres solutions existent et que le site maintenu dans son périmètre actuel permet facilement d'envisager une répartition équilibrée entre les différents départements et le maintien de l'intégralité des missions des Archives nationales.

C'est pourquoi **la CGT** propose une tout autre répartition que celle de la mission Magnien-Notari.

Les magasins du DMAAR seraient situés dans les dépôts historiques Napoléon III (rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages) et Louis Philippe (1^{er} et 2^e étages).

Nous proposons que les magasins du DMC se répartissent sur la quasi totalité des bâtiments (Napoléon III, Braibant, Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre, Dépôt Rohan, Rohan Sud, bâtiment Sud, bâtiment Sud-Est). La collecte de l'arrière des versements, telle qu'elle s'effectue aujourd'hui, se poursuivrait dans les dépôts Rohan-Sud et Sud puis, à saturation du bâtiment Chamson, continuerait dans les dépôts Quatre-Fils, Temple, Guerre et Sud-Est rénovés.

La série AD pourrait être située également au rez-de-chaussée du dépôt Napoléon III.

Salles de tri/de reconditionnement/de travail :

Nous préconisons des salles de conditionnement dans les dépôts, espaces provisoires qui seront utilisés au fur et à mesure des reconditionnements et des besoins, le temps des redéploiements.

A terme, et après isolation thermique, les propositions de la direction pour le DMAAR pourraient permettre un espace de travail (salles 32/33 de Soubise, au niveau du 2^e étage des dépôts historiques) ; il faudrait néanmoins en prévoir au moins un autre au 1^{er} étage des dépôts historiques.

Pour le DMC, il serait fonctionnel de prévoir un espace de travail dans chaque magasin rénové. En ce qui concerne les versements, il faut dès aujourd'hui prévoir une véritable salle de préparation à la communication des versements afin d'effectuer l'ensemble des tâches indispensables à la collecte : préparation matérielle (nettoyage, extraction de tout élément métallique, estampillage) et intellectuelle (récolement, élaboration d'instruments de recherche...).

Pour les deux départements, l'existence des salles de travail ne saurait bien entendu s'entendre sans les nécessaires fournitures en matériel (cartons⁴³, sangles, papier neutre...) et les personnels techniques et scientifiques qui, compte tenu des chantiers envisagés, ne sont absolument pas en nombre suffisant.

II. 4. Les magasins des cartes et plans

⁴³ Faute de crédits actuellement pour ce poste budgétaire et nonobstant les demandes du DMC, le reconditionnement de la collecte s'effectue actuellement dans de très grands cartons, au format inapproprié pour la consultation et pour ce type de documents.

Les choix de la mission Magnien-Notari

Pour ce qui est des cartes et plans, non évoqués dans le premier document de la mission Magnien-Notari, le deuxième document sous forme de power point, intitulé *Mission AN 30ans presentation power point*, n'aborde que leur salle de lecture, désormais située au 3^e étage du CARAN, avec la consultation des microfilms. Nous y reviendrons plus loin.

Pour ce qui est des magasins, nous ne disposons actuellement d'aucun document, mais seulement d'éléments informels évoqués lors de réunions de service ou avec les équipes, sans que rien de définitif ne soit écrit noir sur blanc.

Il semble envisagé de mixer le dépôt actuel des microfilms situé au **3^e étage du CARAN**, ainsi que la mezzanine attenante. Ces espaces ont pourtant été évalués, en novembre 2012 encore, par le Département de la conservation comme devant ne pas conserver de documents et ne pas devoir être retenus comme magasins : « *mauvaise accessibilité, mauvaises conditions environnementales* »⁴⁴. Cette localisation d'un magasin, au cœur du CARAN, local accessible au public, est absolument non conforme aux principes archivistiques édictés par la Direction des Archives de France, aujourd'hui devenue Service Interministériel des Archives de France⁴⁵.

L'ensemble des surfaces, de toute façon, ne dépasse pas les 360 m², soit la moitié des 785 m², espaces actuels des cartes et plans, estimés nécessaires par l'équipe des Cartes et plans pour un fonctionnement à 30 ans.

Enfin semblerait aussi à l'étude la possibilité de stocker les cartes et plans déjà numérisés et les plans roulés dans le **sous-sol du Caran**. De notre point de vue, c'est une aberration totale tant pour les risques de dégradation par inondation que du point de vue de l'évacuation de ces documents, dont la manutention est beaucoup plus malaisée et beaucoup plus compliquée que celle d'un carton d'archives.

Nos préconisations

En janvier 2013, le rapport du responsable des Cartes et plans et de son équipe indiquait très clairement que tout l'espace autrefois occupé par le service des Cartes et plans qui regroupait les documents toutes périodes confondues, était nécessaire pour les documents correspondant aux l'Ancien Régime et à la Marine et aux documents à extraire des fonds du DMAAR et du DMC :

« *Malgré le déménagement, les 2 étages des espaces « cartes et plans » restent absolument nécessaires. En effet, les meubles vidés par le départ de documents « cartes et plans » vers Pierrefitte ou vers Fontainebleau vont enfin (!) permettre le traitement matériel systématique – dans un premier temps – des documents de N, NN, 6JJ ou O/1 déjà présents dans les espaces « cartes et plans » et qui sont à reconditionner et à déplier, avant l'accueil à programmer de documents à sortir des séries du DMAAR ou du Minutier.* »⁴⁶

Il faut donc conserver les 785 m² du rez-de-chaussée et de l'entresol de Louis-Philippe pour les magasins des Cartes et plans.

Il est à noter que ce projet nécessite, tout comme celui de la mission Magnien-Notari, des investissements en mobilier et en rénovation des locaux. Le traitement de ces fonds spécifiques tout comme leur communication au public, qui doit pouvoir être assurée pendant les mêmes horaires que

⁴⁴ *Redéploiement des fonds sur le site de Paris, Liste des magasins utilisables*, Département de la conservation, novembre 2012.

⁴⁵ DUCHEIN (Michel), *Les bâtiments d'archives, constructions et équipements*, 1985, p.38 : « *Les magasins constituent, parmi ces éléments constitutifs du bâtiment, une partie très individualisée, tout d'abord parce qu'ils présentent des caractéristiques techniques particulières (dimensions des salles, hauteur des plafonds, résistance des planchers, éclairage, climatisation, etc), ensuite parce qu'ils doivent nécessairement être isolés du reste du bâtiment, afin d'assurer leur sécurité contre l'incendie* ».

Voir aussi *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives*, Direction des Archives de France, Département de l'innovation technologique et de la normalisation, 3^e révision, octobre 2009, p.6.

⁴⁶ *Réorganisation du Quadrilatère des Archives nationales : note sur les espaces Cartes et plans*, janvier 2013, p. 2.

ceux du CARAN, nécessitent le recrutement de personnels d'accueil, surveillance et magasinage, ainsi que de personnels scientifiques (actuellement, un seul agent pour faire face à toutes les tâches !)

Tableau des capacités de stockage des magasins des cartes et plans
en m²

	MMN mai-juin 2013	CGT juillet 2013
CARAN 3 ^e étage et sous-sol	324 m ² au 3 ^e étage + 55 m ² au 1 ^{er} sous-sol	0
LOUIS- PHILIPPE RdC et entresol	0	785 m ²
TOTAL	379 m ²	785 m ²

II.5. Les magasins des collections du musée

Le silence de la mission Magnien-Notari

Il n'y a rien, dans le deuxième document de la mission Magnien-Notari, *Mission AN 30ans presentation power point*, sur les collections du musée. Nous sommes étonnés des déclarations d'intention sur la politique culturelle et éducative des Archives nationales, associées à un silence total sur la conservation des collections propres au musée.

Nos préconisations

Conformément au rapport cité précédemment⁴⁷, nous recommandons de consacrer 85 m² au magasin des collections du musée. Le projet estimait également nécessaires environ 165 m² pour des espaces d'emballage/déballage et des espaces de travail scientifique dans le cadre de la préparation d'expositions.

Nous proposons le maintien des collections du musée à proximité des équipes du Département de l'Action Culturelle et Educative (DACE) en conservant, après rénovation, l'actuelle réserve située à l'entresol de l'hôtel de Clisson et en attribuant d'autres espaces à cette mission de conservation : à Clisson, l'actuel bureau des équipes du service éducatif ainsi que la petite salle de dépôt contiguë (dans la mesure où le service éducatif pourrait être redéployé en partie à l'hôtel de Rohan) pourraient être envisagés.

Tableau des capacités de stockage des magasins des collections du musée
en m²

	MMN mai-juin 2013	CGT juillet 2013
CLISSON	Non traité	250 m ²

⁴⁷ - *Rapport d'évaluation, Musée des Archives nationales*, Département de la conservation des Archives nationales, Marie Courselaud, octobre 2012.

II.6. Les magasins de la bibliothèque

Le power point de la mission Magnien-Notari

Pour la bibliothèque, il est seulement indiqué qu'elle conserve l'hôtel de Breteuil et que le 3^e étage de Napoléon III sera consacré aux périodiques : l'ensemble, réévalué par nos soins en prenant en compte les indispensables travaux d'isolation thermique, ne totalisera que 3,74 kml.

Nos préconisations

L'hôtel de Breteuil où se situe le cœur de la bibliothèque, à savoir sa salle de lecture et ses anciens magasins en bois⁴⁸, doit absolument être rénové et mis aux normes. En effet cet hôtel est particulièrement vulnérable au risque d'incendie, selon le Plan de sauvegarde et d'urgence de Marie Courselaud : « *il est indispensable de réfléchir à la priorisation des collections en cas d'évacuation d'urgence et d'envisager l'installation de bâches ignifugées ou un système d'extinction automatique* »⁴⁹.

Nous prévoyons aussi l'isolation thermique des combles de Louis-Philippe et de Napoléon III afin de faire face aux besoins d'espace de la bibliothèque, en veillant à n'y installer que les ouvrages et périodiques les moins consultés ou bien numérisés.

Tableau des capacités de stockage des magasins de la bibliothèque
en kml

	kml actuels	MMN mai-juin 2013	MMN réévalué par la CGT	CGT juillet 2013
BRETEUIL	2,72	2,72	x 0,85 = 2,31	x 0,85 = 2,31
MAISON CLAUSTRIER FONTENAY	0,47			x 0,85 = 0,4
NAPOLEON III 3 ^e	2,04	2,04	Isolation thermique x 0,6 =1,22	Isolation thermique x 0,6 =1,22
LOUIS-PHILIPPE 2 ^e , salles 203 et 203 bis	0,89			Isolation thermique x 0,6 0,53
LOUIS-PHILIPPE 3 ^e	0,58			Isolation thermique x 0,6 =0,35
TOTAL	6,23	4,76	3,74	4,81

13. Pour les magasins des cartes et plans, que la mission Magnien-Notari choisit de situer dans des espaces impropres à la conservation (au sous-sol et au 3^e étage du CARAN), nous préconisons le maintien des magasins au rez-de-chaussée et à l'entresol du dépôt Louis-Philippe. Pour les magasins des collections du musée, pour lesquelles la mission Magnien-Notari n'envisage aucune solution, nous privilégions le maintien des magasins dans l'hôtel de Clisson, à proximité des équipes du DACE, avec rénovation et extension. Pour les magasins de la bibliothèque, nous nous prononçons pour le maintien dans l'hôtel de Breteuil, rénové, et la maison Claustrier, et leur extension dans les combles de Napoléon III et de Louis-Philippe, après travaux d'isolation thermique.

⁴⁸ Sur l'architecture et le mobilier de cette bibliothèque du XIX^e siècle, voir l'article de Claire Berche sur la bibliothèque des Archives nationales, pp.200-201, « *Les Bibliothèques parisiennes : architecture et décor* », Délégation générale de l'Action artistique de la Ville de Paris, 2002. (Collection Paris et son patrimoine, dirigée par Béatrice de Andia).

49PSU, p.51.

II.7. Les espaces autres que les magasins

II.7.a. Les salles de lecture

Les salles de lecture des Archives nationales sont principalement concentrées dans les locaux du CARAN (originaux/inventaires, microfilms), les chercheurs ayant également la possibilité de consulter les cartes et plans à la « rotonde », située dans le bâtiment Louis-Philippe.

La mission Magnien-Notari propose de faire cohabiter au 3^e étage du CARAN (actuelle salle des microfilms) la consultation des microfilms (qui se fait plutôt dans la pénombre) et celle des cartes et plans (conditions de lumière normale).

La mission Magnien-Notari entérine l'abandon de la salle des inventaires (1^{er} étage du CARAN) et sa fermeture au public alors même que les besoins des chercheurs en la matière et la plus-value archivistique qu'elle représente ne sont plus à démontrer. A la place, la mission Magnien-Notari propose d'y localiser les services de la topographie parisienne, de l'onomastique et des sceaux. Précision importante : ces services sont actuellement en sous-effectif, ne recevant que sur rendez-vous, dans l'impossibilité d'accueillir en continu des chercheurs et du public. Ainsi donc à la fermeture de la salle des inventaires, succéderait la porte close de services ouvrant au mieux un ou deux jours par semaine ?

Les options que retient la CGT sont très différentes. Tout d'abord, nous préconisons de **maintenir la salle des inventaires à sa place actuelle afin d'offrir aux lecteurs français et surtout étrangers cette salle de référence, d'accueil et de conseil**, constituée de tous les instruments de recherche des Archives nationales, départementales, de la Défense, des Affaires Etrangères que tous réclament de vive voix ou par courrier à la direction des Archives nationales.

Nous nous prononçons pour le **maintien des services de la topographie parisienne, de l'onomastique et des sceaux** (hors atelier) au 1^{er} étage du Petit-CARAN mais nous prévoyons leur **agrandissement au 2^e étage du Petit-CARAN**. Cette extension de leur espace devrait permettre aux collections de moulage de sceaux, à la bibliothèque et à la documentation d'héraldique et de sigillographie d'être enfin réunies dans un même lieu⁵⁰. Cela devrait permettre également au Centre de topographie parisienne de disposer d'une augmentation du métrage linéaire de ses rayonnages⁵¹. Cette localisation nous semble correspondre parfaitement à la vocation de ces centres telle qu'elle avait été conçue à l'ouverture du CARAN, à savoir des espaces de recherche accueillant sur rendez-vous le public (spécialisé ou non) afin de lui offrir des conditions privilégiées d'accueil et de conseil.

Nous proposons la relocalisation des services du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et du Système d'Information (DMOASI) du 2^e étage du Petit-CARAN dans d'autres bureaux du CARAN, soit à Assy, soit à l'hôtel de Boisgelin (avec les ateliers, voir *infra*, II.7.c), en fonction des commodités les plus adéquates à nos collègues du DMOASI. Enfin, nous proposons le maintien à sa place actuelle du local de l'équipe mobile de maintenance du DMOASI au rez-de-chaussée du CARAN (derrière le bureau de la délivrance des cartes).

Nous proposons également de prévoir des **espaces dédiés aux universitaires et aux étudiants** dans le cadre de l'organisation de travaux dirigés (TD) dans les espaces du CARAN.

Concernant le service des Cartes et plans, nous plaçons pour le maintien de la salle de lecture à la « Rotonde », à proximité de leurs magasins actuels (cf *supra* II.4.).

⁵⁰ *Réaménagement des locaux du quadrilatère : contribution commune onomastique/sigillographie*, janvier 2013.

⁵¹ *Centre de topographie historique de Paris: projet pour le développement du centre*, janvier 2013.

II.7.b. Le musée des Archives nationales : les hôtels princiers de Soubise et de Rohan,

Alors que les orientations de la mission Magnien-Notari visent à séparer et à cloisonner, d'un côté, le musée et le service éducatif autour de l'**hôtel de Soubise**, et de l'autre l'organisation de visites patrimoniales et l'hébergement d'associations à l'**hôtel de Rohan**, faisant ainsi craindre à terme un abandon de l'emprise des Archives nationales sur cet hôtel formant désormais une enclave dans un espace destiné à d'autres institutions, la CGT propose au contraire de **retisser le lien distendu**, mais à la fois historique et évident, qui existe entre ces deux hôtels afin d'y organiser l'ensemble de l'activité du Département de l'Action Culturelle et Educative (visites, parcours permanent, expositions, ateliers éducatifs...) Nous insistons sur les avantages certains que les Archives nationales et son musée peuvent tirer d'une telle complémentarité d'équipements, si rare au cœur de Paris.

Avec nos collègues, nous préconisons donc que le musée des Archives nationales puisse s'étendre sur l'ensemble des locaux formant l'hôtel de Rohan, mais également occuper la « salle de tri de la section du XIX^e siècle » attenante à l'hôtel de Soubise, ainsi qu'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment Louis-Philippe (espaces actuels des ateliers reliure et restauration), afin de dégager de nouveaux espaces d'exposition (passant de 500 à environ 840 m²).

Cette option d'extension des salles d'exposition du musée ne peut néanmoins se concevoir sans envisager dans le même temps le maintien de flux de circulation pour le personnel et les documents d'archives. En effet la « salle de tri de la section de la XIX^e siècle » constitue actuellement l'accès principal aux dépôts Louis-Philippe et Braibant, tant pour le travail au quotidien des personnels que comme issue de secours à utiliser dans le cadre du plan d'urgence d'évacuation des collections.

Concernant les magasins du 1^{er} étage de Louis-Philippe et de Napoléon III, nous nous prononçons contre l'organisation de visites en continu de ces dépôts d'archives, par le biais de vitres ou bulles vitrées ouvertes sur la galerie du Parlement ou sur les registres du Conseil du roi. Nous privilégions le maintien des conditions actuelles des visites des dépôts, comme à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine ou lors des visites guidées déjà organisées. Cela correspond évidemment à des impératifs en lien direct avec la bonne conservation et la sécurité des documents, mais aussi à des besoins en matière de co-activité et d'organisation du travail : ces dépôts, comme tous les magasins, sont des espaces de travail.

Pour le service éducatif, il apparaît nettement que les espaces occupés actuellement, certes à proximité de l'hôtel de Soubise et des grands dépôts (pour les visites), ne correspondent pas en taille et en infrastructure aux nécessités de l'accueil des populations scolaires : une salle pour les plus petits devrait pouvoir être aménagée ; des sanitaires spécifiques, des salles pour la restauration/collation et des consignes pour les manteaux et les cartables devraient pouvoir être prévus. De ce point de vue, l'hôtel de Rohan devrait pouvoir offrir des possibilités qui nous semblent devoir être étudiées.

Enfin, nous estimons qu'une réflexion globale sur le musée des Archives nationales, ses missions scientifiques, culturelles, muséographiques, éducatives et pédagogiques, ses effectifs, ses moyens, sa politique des publics, doit être lancée sans tarder. Nous partons du constat qu'il n'existe pas aujourd'hui d'organe scientifique attaché au musée des Archives nationales, comme cela était le cas jusqu'au début des années 2000 sous la présidence de l'historien Pierre Nora.

Pour remédier à cette situation, **nous nous prononçons pour la création et la constitution d'un comité scientifique du musée des Archives nationales**. Son cadre d'élaboration et d'échange doit être le plus large possible, son indépendance intellectuelle garantie. Il devra associer des intellectuels, universitaires, historiens, archivistes, responsables d'établissements muséaux, muséographes, scénographes, et plus largement toute personnalité qualifiée pour mener à bien ses projets.

II.7.c. Les ateliers

Nous préconisons de **rassembler les ateliers reliure, restauration, photographie et des sceaux, dans un espace commun, homogène**, offrant de bonnes conditions de travail et respectant les impératifs de sécurité.

Proche des salles de lecture, sans être implanté dans les locaux du CARAN, jouissant d'un accès direct au 1^{er} étage du Petit CARAN, déjà équipé d'un ascenseur, l'hôtel de Boisgelin répond pleinement à tous ces critères. Composé de 3 niveaux (tous reliés entre eux), l'hôtel de Boisgelin dispose de 523,3 m² de locaux, auxquels il convient d'ajouter 102 m² de dégagement (circulation et sanitaires). Avec très peu de travaux et de modifications (démontage de cloisons, mise en peinture générale, nettoyage complet des locaux, petite plomberie, etc), il est tout à fait envisageable d'y affecter la douzaine d'agents qui en composent les équipes, tout en garantissant une place suffisante à l'installation de toutes les machines et outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, ainsi que les espaces requis pour la conservation, le stockage et le transit des documents ou collections.

Contrairement aux projets de la mission Magnien-Notari, nous ne pensons pas raisonnable d'implanter ces ateliers dans les locaux du CARAN, locaux accueillant du public. Pour des raisons de sécurité et de cloisonnement des activités⁵², les propositions de la mission Magnien-Notari sont erronées tandis que notre proposition de localiser les trois ateliers des Archives nationales dans les murs de l'hôtel de Boisgelin se révèle pertinente de ce point de vue.

Pour ce qui de l'atelier de conservation préventive (salles de travail et réserves) et de l'atelier de maintenance⁵³, nous privilégions une solution à proximité de l'hôtel de Boisgelin et du quai de déchargement.

Au sujet de l'atelier du Musée des Archives nationales, nous demandons le maintien de sa localisation actuelle au nom de la proximité fonctionnelle avec les salles d'exposition aujourd'hui situées à l'hôtel de Soubise. La question essentielle qui se pose pour cet atelier est de bénéficier, ainsi d'ailleurs que les autres ateliers, de tous les moyens, et notamment humains, nécessaires.

II.7.d. Les bureaux

Notre position en la matière est la suivante : la réflexion menée ne peut avoir pour conséquence une diminution de la surface moyenne des locaux mis à disposition des agents. Les éventuels redéploiements ne peuvent aboutir à une densification de l'occupation des locaux. Il faudra dans ce cas être vigilant sur le nombre et la localisation des bureaux dits de « passage » qui sont indispensables dans l'organisation actuelle.

En règle générale, la proximité des bureaux des différents départements scientifiques d'avec les fonds dont ils ont la charge est évidente et doit être respectée. Ainsi, nous préconisons le **maintien des bureaux du DMAAR à leur place actuelle**, mais également le **maintien du DMC dans les bâtiments Minutier et Rohan-Minutier**, après de légers travaux de rénovation, et tout en prévoyant une extension sur les locaux du rez-de-chaussée (attendants au poste d'accueil du 87 de la rue Vieille du Temple).

Concernant le **musée des Archives nationales**, nous plaçons en faveur d'un **maintien des bureaux à leur emplacement actuel**. Pour autant, nous n'imaginons pas que les **espaces de l'hôtel**

⁵² Depuis toujours, la Direction des Archives de France, aujourd'hui devenue Service Interministériel des Archives de France, préconise au minimum la délimitation de 3 zones distinctes : la séparation et l'étanchéité entre les locaux de conservation (magasins), les locaux de travail réservés au personnel du service et les locaux accessibles au public (DUCHEIN, *Les bâtiments d'archives, constructions et équipements*, 1985 et rééditions ; *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives*, Direction des Archives de France, Département de l'innovation technologique et de la normalisation, 3^e révision, octobre 2009.

⁵³ L'atelier de maintenance est actuellement composé de deux collègues effectuant des travaux de menuiserie et de jardinage.

de Rohan, notamment ceux situés au 6^e étage, ne puissent **venir renforcer et répondre aux nombreux besoins** administratifs, techniques et logistiques de ce service.

Pour l'antenne de la Direction Administrative et Financières (**DIRAFI**) à Paris, nous plaidons là aussi pour une **reconduction de la localisation actuelle**. Situés à l'entrée du 60 de la rue des Francs-Bourgeois, ces bureaux sont centraux dans l'activité. Nous pensons notamment au service Immobilier et Logistique.

Pour le Département de l'Accueil des Publics de Paris (**DAPA**), nous estimons que la question de l'affectation d'une partie des bureaux de la mezzanine du 2^e étage donnant sur la salle de lecture à **l'organisation de TD et d'espaces d'accueil de groupes d'étudiants par leurs professeurs** se pose et doit être abordée. Cela fait près de 20 ans que des réflexions se mènent à ce sujet ; aucune n'a abouti à ce jour.

Enfin, nous nous prononçons pour le maintien des espaces nécessaires au **Service Interministériel des Archives de France** (SIAF) et au **Département des Formations de la Direction Générale des Patrimoines** (DGP) Au sujet de ce dernier Département, étant entendu son haut niveau d'activité et son caractère transversal dans la DGP, nous plaidons en faveur d'une augmentation de la surface et des locaux qui lui sont aujourd'hui alloués sur le site historique des Archives nationales. Cela concerne notamment l'attribution de nouvelles salles de stages, réduisant d'autant les dépenses en locations d'espaces à l'extérieur (pour un montant estimé à 310 762,66 euros en 2011 – *Bilan de la Formation professionnelle du Secrétariat général*, p.7.) mais aussi de nouveaux bureaux.

Pour finir, nous voudrions évoquer les espaces pour la restauration et les pauses du personnel. Nous souhaitons **conserver les lieux actuels (cuisine et salle à manger de Jaucourt** dite « salle de ping-pong », **les espaces de pause et de repas du CARAN, du musée**, et demandons qu'ils soient équipés tous correctement en matériel adapté.

En aucun cas, le lieu de convivialité pour le personnel, qui serait installé en plein cœur du bâtiment Chamson, donc dans un magasin, ne nous semble adéquat.

14. Pour les salles de consultation, nous nous prononçons résolument pour la réimplantation de la salle des inventaires au 1^{er} étage du CARAN, pour le maintien de la salle de lecture actuelle des documents originaux au 2^e étage du CARAN, de celle des microfilms au 3^e étage du CARAN et de celle des cartes et plans à la salle dite « Rotonde ».

A l'opposé des projets de la mission Magnien-Notari, qui enclave l'hôtel de Rohan dans un espace qu'elle voue à d'autres institutions, nous préconisons le maintien et le développement des activités du musée et de son service éducatif sur les deux hôtels princiers, Soubise et Rohan.

A l'exception de l'atelier du musée, nous proposons une installation de l'ensemble des ateliers à l'hôtel de Boisgelin.

III. Les coûts

Pour commencer, rappelons que s'il est aujourd'hui nécessaire d'évaluer les coûts de la rénovation du site historique des Archives nationales de Paris, cela est uniquement dû à l'incurie des gouvernements et ministres de la Culture successifs qui, malgré les évidents besoins, n'ont jamais mené ce travail. Les chiffres que nous établissons ne sont donc que des estimations qui nécessitent absolument d'être réévaluées par des architectes et des programmistes, dont c'est précisément le métier. Il n'est pas de notre ressort, à nous syndicalistes et agents, de nous substituer aux services spécialisés de l'Etat pour chiffrer exactement le montant de telles opérations. Compte tenu des évaluations faites en 2002 et 2012 par Bernard Voinchet et par Isabelle Crosnier, nous ne pouvons nous faire qu'une idée des coûts réels à engager pour les travaux de rénovation des magasins. Insistons : ces évaluations ne sont en aucune manière de notre rôle et de notre fonction. Que les responsables prennent leurs responsabilités !

Dans ces conditions, nos estimations des coûts de rénovation des magasins sont les suivantes :

Magasins	Coût en millions d'euros TTC
Napoléon III, Louis-Philippe, Braibant, Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre, Dépôt-Rohan, Sud-Est	27,9

Coût pour l'ensemble des bureaux et la bibliothèque

Bureaux et bibliothèque	Coût en millions d'euros TTC
	10,7

Coût pour la rénovation et la mise aux normes des hôtels de Soubise et de Rohan

Musée : hôtels princiers	Coût en millions d'euros TTC
Soubise	6,5
Rohan	3,5
Total	10

Coût total de l'ensemble des travaux de rénovation

	Coût en millions d'euros TTC
Magasins	27,9
Bureaux et bibliothèque	10,7
Musée	10
Total travaux	48,6

15. Au regard des 20 millions évalués par la mission Magnien-Notari pour la rénovation des deux tiers du site, notre estimation du coût des travaux sur l'ensemble des bâtiments, évaluée à environ 48,6 millions d'euros (le chiffre réel ne pourra être fourni qu'après une étude approfondie par des architectes et des programmistes spécialistes des bâtiments, que nous ne sommes pas), semble envisageable, compte tenu de l'ampleur des travaux de rénovation qui n'ont jamais été effectués depuis l'installation des Archives nationales dans ce quadrilatère.

16. En parallèle, un calendrier de rénovation des bâtiments doit absolument être mis en place, permettant stockage des documents, collecte et rénovation, dans des conditions correctes de travail, pour le public et les personnels, ce que ne permettront jamais les choix de la mission Magnien-Notari, nous confinant dans les deux tiers du site. Comme pour la question des coûts, ce calendrier incombe aux responsables du ministère et à tous ceux dont c'est la fonction et la nature

IV. Pierrefitte et Fontainebleau à 30 ans

Que ce soit la révision du PSCE en 2012 ou les hypothèses de travail abordées par la mission Magnien-Notari, il existe trois points communs :

- 1/ la sous-exploitation constante du site de Fontainebleau, site disposant pourtant de la plus grande capacité de stockage disponible (81 kml, ce qui est supérieur à Pierrefitte ; voir *infra*) ;
- 2/ le sacrifice du site parisien transformé en « sanctuaire » et réduit à peau de chagrin ;
- 3/ la sur-exploitation ainsi que la saturation prématurée et programmée du site de Pierrefitte-sur-Seine.

Le « Projet Archives » (dont la construction du nouveau site de Pierrefitte n'est qu'un versant) était initialement prévu pour répondre aux besoins des Archives nationales pour les 30 prochaines années. Il s'agissait de créer un troisième centre d'archives Nationales en Ile-de-France, qui venait appuyer et renforcer le réseau déjà existant, formé des sites de Paris et Fontainebleau. Jamais le site de Pierrefitte n'a eu vocation à se substituer à Paris ou à Fontainebleau. Il venait en complément, offrant ainsi réellement toutes ses nouvelles capacités de stockage à l'institution. Pour autant, il fallait optimiser, rationaliser et chercher site par site des solutions permettant de faire que chaque m², que chaque ml, serve à répondre aux besoins de l'institution pour les 30 prochaines années.

Au contraire de ces principes fondateurs, c'est au nom des besoins de l'implantation de la Maison de l'Histoire de France sur le site de Paris que la direction des Archives nationales a remis en cause de savants équilibres élaborés depuis 2006. Répartition des fonds, des personnels, nombre de communications, prévisions et capacités d'accroissement, traitement archivistique, tout a été remis en cause dès l'automne 2011. Il fallait faire place nette pour le Musée Sarkozy. En définitive, après le limogeage brutal de Mme Isabelle Neuschwander de son poste de directrice des Archives nationales (car jugée pas assez sarkozyste au goût de certains), en février 2011, les besoins des Archives nationales ne devaient plus compter. L'institution devait être martyrisée.

Cela ne peut, ni ne doit, continuer. Car à ce rythme, dans moins de 13 ans, les Archives nationales se retrouveront dans la même situation que celle dans laquelle elles étaient il y a 2 ans ! **Dans moins de 13 ans, les magasins seront à nouveau saturés.** Dans moins de 13 ans le ministère de la Culture devra financer un nouveau projet, parce que le précédent n'aura eu qu'une durée de vie inférieure de moitié à celle prévue initialement.

Le site de Pierrefitte-sur-Seine compte une capacité de stockage totale de 320 kml⁵⁴, dont 202,5 kml seront occupés après les derniers déménagements de fonds. Il restera donc une capacité de stockage disponible d'accroissement de 117,5 kml pour les 30 prochaines années. Est-ce suffisant pour répondre aux besoins. Non ! Ce serait faire fi de **l'arriéré de versement d'archives publiques contemporaines qui, tout le monde le sait, est estimé à environ 80 kml, dont une grande partie (aux alentours de 60 kml) a vocation à être conservée sur le site de Pierrefitte !**

Tout le monde le sait, sauf la mission Magnien-Notari qui ne l'aborde pas.

Ce qui veut donc dire que les espaces disponibles à Pierrefitte-sur-Seine sont déjà préemptés par cet arriéré de collecte d'archives publiques.

Donc, pour les 30 prochaines années, ce ne sont plus 117,5 kml de capacité d'accroissement qui sont disponibles à Pierrefitte, mais 60 kml à peine (117,5 kml – 58,7 kml = 58,80 kml). Après avoir épongé l'arriéré, et à raison en moyenne de 4,6 kml de versements par an (archives publiques et

⁵⁴ La mission Magnien-Notari affirme aujourd'hui que la capacité totale de stockage du site de Pierrefitte-sur-Seine n'est plus de 320 kml, comme annoncé depuis 2004, mais aurait subitement augmenté de 30 kml linéaires supplémentaires pour atteindre le chiffre total de 350 kml.

privées) la saturation de Pierrefitte sera totale dans 13 ans au maximum. Rajoutons les 2,4 kml d'ouvrages de la bibliothèque qui doivent partir de Paris vers Pierrefitte ainsi que toutes les minutes notariales qui, avec les projets de la mission Magnien-Notari, n'auront pas de place à Paris, et nous avons là un cocktail explosif.

Le site de Fontainebleau est composé de deux unités de stockage de 80 kml chacune (construites dans les années 1970/80), auxquelles il faut ajouter le nouveau bâtiment « Transitoire » (construit en 2008) disposant d'une capacité de stockage de 30 kml. Au total, **le site de Fontainebleau compte donc une capacité de stockage de 190 kml** dont seulement environ 109 kml seront occupés à l'issue des déménagements, après collecte d'un arriéré de 21,3 kml de fonds sériels et de 10 kml d'archives d'architectes (77,7 kml + 21,3 kml + 10 kml = 109 kml).

A noter que tous les autres bâtiments et dépôts existants, vestiges de la présence d'une base de l'OTAN (bâtiments Peigne, Administratif, etc), ont vocation à être détruits du fait de leur insalubrité et de leur dangerosité (superstructures et infrastructures endommagées, présence de matériaux amiantés...)

Avec près de 81 kml de capacité de stockage disponible, le site de Fontainebleau ouvre d'importantes perspectives. Il dispose d'une capacité d'accroissement sans commune mesure avec celle de Pierrefitte. A raison de 0,8 kml en moyenne d'accroissement par an, comme le prévoit la mission Magnien-Notari, le site de Fontainebleau aurait donc une espérance d'exploitation de près de 101 ans !

Tableau comparatif Pierrefitte / Fontainebleau

	Capacité totale en kml	Documents en magasins en kml	Arriéré collecte en kml	Archives d'architectes	Capacité disponible en kml	Temps d'exploitation en années à raison de 4,6 kml par an pour Pierrefitte et de 0,8 kml par an pour Fontainebleau
Pierrefitte	320	202,5	58,7	0	58,8	13
Fontainebleau	190	77,7	21,3	10	81	101

La seule possibilité pour l'institution de se projeter à 30 ans passe obligatoirement par donner un avenir et un rôle au site de Fontainebleau. A contrario, la sous-exploitation de cet équipement et l'amputation du site parisien risquent bien de causer la perte des Archives nationales.

Nous préconisons donc que la place du site de Fontainebleau sur l'échiquier des Archives nationales soit revue et renforcée.

De ce point de vue, la répartition entre les sites mise en œuvre par Agnès Magnien, à savoir pour Fontainebleau la portion congrue (fonds sériels, archives électroniques et archives d'architectes), est totalement inappropriée : plus que discutable du point archivistique (le principe de respect de l'intégrité des fonds est battu en brèche), ne donnant aucune identité scientifique au site de Fontainebleau, ce découpage n'aboutit qu'à une saturation accélérée du site de Pierrefitte.

Preuve est faite que ce déséquilibre manifeste entre les sites est un facteur d'affaiblissement de toute l'institution.

Dans la continuité du projet qu'avait conduit Isabelle Neuschwander, il est temps de remettre sur le métier la réflexion sur le devenir du site de Fontainebleau.

Il en va de l'avenir archivistique mais également humain de ce site, si l'on ne perd pas de vue qu'une cinquantaine de personnes y travaillent actuellement. Notre syndicat y veille et y veillera.

17. L'avenir du site des Archives nationales de Paris pour les 30 prochaines années, sa place, son rôle, sont intimement liés au sort qui sera réservé aux autres composantes du réseau francilien : Pierrefitte et Fontainebleau.

Moins le site de Fontainebleau est exploité (avec pourtant près de 81 kml de capacité de stockage disponible) et moins le site de Paris a la capacité de redéployer ses fonds et d'assurer ses missions de collecte, plus le site de Pierrefitte sera saturé rapidement.

Telle qu'aujourd'hui esquissée, la politique de la mission Magnien-Notari conduirait à saturer le site de Pierrefitte dans 13 ans.

Parce que Fontainebleau dispose d'une capacité de stockage libre supérieure à celle de Pierrefitte, parce que Fontainebleau dispose d'une réserve de foncier supérieure à celle de Pierrefitte et permettant la construction de nouvelles unités de stockage, parce qu'une cinquantaine de femmes et d'hommes y travaillent depuis des décennies, ayant acquis une expertise et une technicité dans de très nombreux domaines, nous considérons comme impératif de profiter de cette « nouvelle donne » pour conférer à ce site toute la place qu'il mérite, toute la place qui est la sienne dans le réseau, celle d'un grand centre d'Archives nationales.

V. Nos conclusions en 17 points

1. Le chiffre total des kilomètres linéaires de documents actuellement conservés en magasins (documents du **Moyen-Âge et de l'Ancien Régime**, documents du **Minutier Central des notaires** et documents de la série des **archives imprimées**) et des accroissements nécessaires, tant pour le reconditionnement que pour la collecte à 30 ans, est évalué par nous à **71,61 kml**.

Ce chiffre est très proche de celui des estimations effectuées par Isabelle Neuschwander en juin 2010.

Ceux d'Agnès Magnien en 2012 de même que ceux de la mission Magnien-Notari en 2013, sont sous-évalués ; leur évolution entre 2012 et 2013 fait d'ailleurs peser une grande suspicion sur leur fiabilité.

Nos chiffres détaillés sont les suivants : 37,96 kml de documents d'archives actuellement conservés en magasins ; 6,1 kml nécessaires au reconditionnement des documents ; 27,55 kml nécessaires pour la collecte de l'arriéré des minutes de notaires (1885-1938) et la reprise de la collecte légale des versements des minutes de notaires (1939-1968), en application de la loi de 2008 sur les archives.

2. L'absence d'expertise concernant les **cartes et plans** par la mission Magnien-Notari est incompréhensible et contraire à un des principes élémentaires de l'archivistique : prendre soin des documents les plus fragiles, des documents parmi les plus précieux et aussi des documents les plus fréquemment exposés.

C'est pourquoi nous avons chiffré à **800 m²** les magasins nécessaires à leur conservation, documents actuellement en magasins, extractions et reconditionnements compris.

3. Le volet conservation des fonds et pièces du musée est absent des préoccupations de la mission Magnien-Notari. Or c'est un des maillons à part entière de la chaîne archivistique, indispensable pour assurer la mission de valorisation des fonds. Sans conservation, pas de valorisation. Nous estimons les besoins en magasins pour les **collections prestigieuses du musée à 85 m²**.

4. Les ouvrages et les périodiques de la **bibliothèque** n'ont pas été comptabilisés par la mission Magnien-Notari dans les besoins des Archives nationales.

En 2010, Isabelle Neuschwander les incluait dans son projet scientifique, culturel et éducatif à hauteur de 5 kml, reconnaissant par là la richesse de cette bibliothèque historique, intrinsèquement liée aux fonds des Archives nationales.

Une estimation plus fine, menée par les équipes de la bibliothèque, nous permet de l'évaluer à **4,64 kml**, desserrement des ouvrages, politique d'acquisition et redéploiement vers les autres centres compris.

5. Les rapports les plus récents sur la **crue centennale** ne permettent pas d'envisager le maintien des sous-sols comme magasins.

C'est pourquoi, contrairement à la mission Magnien-Notari qui envisage, au mépris des règles élémentaires de précaution et de sécurité, de conserver plus de 12 kml de rayonnages dans des magasins en sous-sols (soit 19 % de la capacité totale de stockage), nous nous prononçons en faveur de **l'abandon pur et simple comme magasins d'archives de tous les dépôts en sous-sols**, afin de n'exposer aucun document aux risques de dégradation, et même de destruction.

6. Nous préconisons l'**abandon de tous les combles comme magasins d'archives.**

En cas de réutilisation comme salles de tri ou magasins de la bibliothèque, nous insistons pour qu'une rénovation technique (électricité, éclairage, ventilation, etc) et des travaux d'isolation thermique soient entrepris avant toute installation. Il en va des conditions d'hygiène et de sécurité des collègues et de la bonne conservation des ouvrages et périodiques.

7. Les **dépôts historiques** doivent faire l'objet d'une **rénovation technique**, en particulier le 2^e étage du bâtiment Louis-Philippe qui ne peut être utilisé en l'état et doit être isolé thermiquement. Compte tenu de la spécificité des dépôts historiques, nous préconisons que soient étudiés tous les dispositifs afin de **sécuriser le travail en hauteur** et de prévenir les risques de chute.

8. Le **dépôt Braibant** doit être **renové et équipé de rayonnages mobiles modernes.**

9. Les travaux de **rénovation des dépôts Quatre-Fils, Temple, Affaires Etrangères, Guerre, Dépôt Rohan** (dépose de la structure métallique, construction de planchers, mise à niveau technique et aménagement avec des rayonnages denses) permettent de disposer de **28 kml supplémentaires de rayonnages** dont la mission Magnien-Notari estime d'emblée ne pas avoir besoin et qu'elle considère comme « *non nécessaires* ».

10. La transformation de l'atelier de maintenance en **bâtiment Sud-Est** permet d'augmenter la capacité de stockage de **2,6 kml.**

11. En excluant d'office certains bâtiments, la mission Magnien-Notari estime à **66 kml** « *le cumul des rayonnages présents dans les magasins offrant des conditions correctes de conservation pour les archives en tenant compte de remise aux normes (sous réserve d'investissement)* ».

Ce chiffre de capacité totale de stockage comprend 25 % de magasins inondables en sous-sols (12,23 kml) ou dans des combles exposés à des très importantes variations thermiques (3,85 kml).

A l'appui de nos démonstrations ci-dessus, notre réévaluation du chiffrage de la mission Magnien-Notari nous permet d'obtenir le chiffre suivant : **42,7 kml** de métrage effectivement disponible dans les bâtiments retenus par la mission, dans des conditions normales de conservation, une fois déduits tous les espaces en réalité attribués aux services hors magasins (salles de tri, salles d'exposition, zones de circulation) que la mission Magnien-Notari inclut dans son calcul sans aucune rigueur intellectuelle.

Le chiffrage des besoins, réestimé de manière moyenne et réaliste par nous, évalué au plus près des besoins exprimés par nos collègues, est de 71,61 kml à 30 ans.

Dans ces conditions, **les préconisations de la mission Magnien- Notari ne permettent que de conserver les documents déjà en magasins, reconditionnés et redéployés** (évalués par la mission elle-même à 41,5 kml, par la CGT à 44,06 kml), sans même dégager de quoi collecter l'arriéré de versement de minutes notariales en souffrance (période 1885-1938), sans parler de la reprise de la collecte sur les trente ans à venir. C'est donc **un centre mort-né, sans perspective de collecte** que deviendrait le centre parisien des Archives nationales.

12. Grâce à la rénovation de tous les magasins et la transformation d'un espace supplémentaire non encore utilisé à l'heure actuelle en magasin, nous arrivons à une **capacité totale de stockage, sans sous-sols et sans combles, de 72,51 kml.**

Ce chiffre permet de stocker les 71,61 kml de documents d'archives, actuellement conservés en magasins, de les reconditionner et de les redéployer, de résorber les 54 années d'arriéré de versement de minutes notariales en souffrance (période 1885-1938) mais aussi de collecter les archives notariales, pendant les 30 ans à venir (période 1938-1968), conformément à la loi de 2008 ouvrant ces archives à la libre communication 75 ans après leur rédaction. Cette capacité de 72,51 kml de rayonnages permet même d'envisager la conservation sur le site de Paris des dossiers de clients des notaires.

Avec tous les magasins rénovés, il est possible de conserver correctement tous les documents d'archives et d'assurer la collecte des minutes de notaires jusqu'à l'année 1968. On retrouve ici l'option qu'avait choisie Isabelle Neuschwander, celle de trois sites de plein exercice, vivants, assumant l'ensemble de la chaîne archivistique, conservant et collectant des archives tout en les communiquant et les valorisant, option retenue dans la lettre de mission de la Ministre. C'est aussi cela que les personnels revendiquent toujours et encore après trois ans de luttes.

13. Pour les **magasins des cartes et plans**, que la mission Magnien-Notari choisit de situer dans des espaces impropres à la conservation (au sous-sol et au 3^e étage du CARAN), nous préconisons **le maintien des magasins au rez-de-chaussée et à l'entresol du dépôt Louis-Philippe.**

Pour les **magasins des collections du musée**, pour lesquelles la mission Magnien-Notari n'envisage aucune solution, nous privilégions **le maintien des magasins dans l'hôtel de Clisson, à proximité des équipes du DACE, avec rénovation et extension.**

Pour les **magasins de la bibliothèque**, nous nous prononçons pour **le maintien dans l'hôtel de Breteuil, rénové, et la maison Claustrier, et leur extension dans les combles de Napoléon III et de Louis-Philippe, après travaux d'isolation thermique.**

14. Pour les **salles de consultation**, nous nous prononçons résolument pour la **réimplantation de la salle des inventaires au 1^{er} étage du CARAN**, pour le maintien de la salle de lecture actuelle des documents originaux au 2^e étage du CARAN, de celle des microfilms au 3^e étage du CARAN et de celle des cartes et plans à la salle dite « Rotonde ».

A l'opposé des projets de la mission Magnien-Notari, qui enclave l'hôtel de Rohan dans un espace qu'elle voue à d'autres institutions, nous préconisons le maintien et le développement des **activités du musée** et de son **service éducatif** sur les **deux hôtels princiers, Soubise et Rohan.**

A l'exception de l'atelier du musée, nous proposons une installation de l'ensemble des **ateliers à l'hôtel de Boisgelin.**

15. Au regard des 20 millions évalués par la mission Magnien-Notari pour la rénovation des deux tiers du site, notre **estimation du coût des travaux sur l'ensemble des bâtiments, évaluée à 48,5 millions d'euros** (le chiffre réel ne pourra être fourni qu'après une étude approfondie par des architectes et des programmistes spécialistes des bâtiments, que nous ne sommes pas), semble envisageable, compte tenu de l'ampleur des travaux de rénovation qui n'ont jamais été effectués depuis l'installation des Archives nationales dans ce quadrilatère.

16. Un calendrier de rénovation des bâtiments doit être mis en place, permettant stockage des documents, collecte et rénovation, dans des **conditions correctes de travail, pour le public et les personnels**, ce que ne permettront jamais les choix de la mission Magnien-Notari, nous confinant dans les deux tiers du site. **Comme pour la question des coûts, ce calendrier incombe aux responsables du ministère et à tous ceux dont c'est la fonction et la nature**

17. L'avenir du site des Archives nationales de Paris pour les 30 prochaines années, sa place, son rôle, sont intimement liés au sort qui sera réservé aux autres composantes du réseau francilien : Pierrefitte et Fontainebleau.

Moins le site de Fontainebleau est exploité (avec pourtant près de 81 kml de capacité de stockage disponible) et moins le site de Paris a la capacité de redéployer ses fonds et d'assurer ses missions de collecte, plus le site de Pierrefitte sera saturé rapidement.

Telle qu'aujourd'hui esquissée, la politique de la mission Magnien-Notari conduirait à saturer le site de Pierrefitte dans **13 ans**.

Parce que **Fontainebleau dispose d'une capacité de stockage libre supérieure à celle de Pierrefitte**, parce que **Fontainebleau dispose d'une réserve de foncier supérieure à celle de Pierrefitte** et permettant la construction de nouvelles unités de stockage, parce qu'**une cinquantaine de femmes et d'hommes y travaillent depuis des décennies, ayant acquis une expertise et une technicité dans de très nombreux domaines**, nous considérons comme impératif de profiter de cette « nouvelle donne » pour conférer, enfin, à ce site toute la place qu'il mérite, toute la place qui est la sienne dans le réseau, celle d'un grand centre d'Archives nationales.

Liste des sources

- Projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales, juin 2010
- Projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales, février 2012
- Programme architectural et fonctionnel des Archives nationales sur le site de Paris, Isabelle Crosnier, avril 2012
- 2013 05 DIR accroissement v2, mai 2013 (1^{er} document présenté par la mission Magnien-Notari)
- Mission AN 30ans presentation power point, juillet 2013 (2^e document présenté par la mission Magnien-Notari)
- Audit technique et étude de programmation relatif à la rénovation des magasins d'archives au Centre Historique des Archives nationales, APOR/ B. VOINCHET, février 2002
- Plan de sauvegarde et d'urgence PSU, Site de Paris, Département de la conservation des Archives nationales, Département de la conservation des Archives nationales, Marie Courselaud, décembre 2011
- Réorganisation du Quadrilatère des Archives nationales : note sur les espaces Cartes et plans, janvier 2013
- Rapport d'évaluation, Musée des Archives nationales, Département de la conservation des Archives nationales, Marie Courselaud, octobre 2012
- Réaménagement des locaux du quadrilatère : contribution commune onomastique/sigillographie, janvier 2013
- Centre de topographie historique de Paris: projet pour le développement du centre, janvier 2013